



SETTIMANALE CORSU
SETTIMANALE CORSU
SETTIMANALE CORSU
D'INFORMAZIONE
D'INFORMAZIONE

SPÉCIAL CULTURE

ÉDITOS P3 • NICOLAS BEUGLET P4 • MUSANOSTRA P6 • JACQUES FUSINA P7 •
TRÉSOR DE LA MUSIQUE CORSE 21 • CORSIC'ART DESIGN P22 •
BATTÌ P 24 • AGENDA P26

1,60€

9 201667 191600

S E M P R ' À F I N A N C I A T O U

TRAIL - VTT - KAYAK...

CULLETTIVITÀ DI CORSICA
COLLECTIVITÉ DE CORSE

12^{SIMA} EDIZIONE
DUI SORRU



RAID

OXY' JEUNES AVENTURE

1 - 3 DI GHJUGNU DI U 2018

A Sfida Natura

Conception | EVENT.COM | 04 95 10 70 741

Carton rouge!

27 mai, fête des mères! J'avais décidé d'écrire quelques touchants mots pour rappeler que même si ce jour suscite débats et controverses quant à sa création, il reste toujours celui de notre émotion même devant un collier de nouilles à porter toute la journée ou un portrait picassien à afficher fièrement. Pourtant l'actualité, que dis-je une nouvelle affaire d'État, cette fois-ci footballistique, vient de réduire à néant ma romanesque volonté.

Tout d'abord aucune ambiguïté sur le caractère injustifiable et inqualifiable des insultes proférées et des actes commis par quelques abrutis qui ont pris à partie le bus des joueurs du Havre. Et, rajouterai-je sous forme de magagna, un exemple d'une limite neuronale quand on sait que l'équipe normande est soutenue bien légitimement par son ex maire devenu Premier ministre!

Le président havrais dit avoir été agressé physiquement dans les tribunes, dénonce des menaces et insultes, souhaite invalider le résultat. Les élus Corses montent comme un seul homme au créneau pour défendre une équipe qui mérite sa victoire. Dont acte! Les commissions de la LFP jugent et rejettent les dites réclamations du Havre.

Fin du match? Non, car certains journalistes n'hésitent pas à utiliser ce déplorable incident pour réactiver les blessures vieilles de plusieurs siècles. Non, car nombreux sont les experts des réseaux sociaux qui affublent de nouveau les Corses de doux adjectifs emplies de créinerie voire de racisme. Alors que dire de cette polémique «baballistique» qui reste un non-événement au vu de l'actualité mondiale et d'enjeux autrement plus importants dont la presse devrait se faire réellement l'écho? Que le football est le reflet de la société comme le pense un célèbre entraîneur d'une équipe championne du monde en 1998? Ok! Dans ce cas, permettez-moi de féliciter l'ACA et de souhaiter aux mamans une belle fête. ■

dominique.pietri@yahoo.fr



Da Roland FRIAS

A Canonica fiera

In issi tempi di crisa di u mullizzu, a Fiera di a Canonica, urganizata nant'à u situ anticu di Mariana, hà prupostu, quist'annu, parecchje animazione, da sensibilizà a ghjente à fà a scelta. S'hè trattatu di prutezzione di l'ambiente è di sviluppu à longu andà. Xavier Belgodère, u Presidente di u Cunitatu di

valurizzazione culturale di Lucciana, Géraldine Pocaï, a Direttrice di l'Uffiziu di u Turisimu Cumunale, è a so squadra, anu vulsutu impegnassi à prò di stu sugettu chì ci tocca à tutt'ognunu. L'imbusca hè chjara : fà sbuccià una vera presa di coscienza. Tandu, ci eranu spazii sani dedicati per spiegà è mustrà cumu aduprà tutti i gesti ecologici è citatini. Un'andatura bonissima salutata da i visitatori numerosi cum'è da a centina d'artigiani è produttori presenti in st'occasione per sparte u so sapè fà cù passione. I zitelli dinò ne anu seguitatu a via, attenti à u rispettu d'issa natura di a quale emu tutti bisognu per campà. Ci vole à tene la à contu. L'anu capita più chè bè, l'levi è i formatori di u liceu agriculu di U Borgu purtendu a so petra anch'elli à issu ritrovu, per mezu d'un'azione di vegetalizzazione di u campu di fiera cù sfarente piante endemiche. Prufittendu di u luni di Pentecosti, a Fiera di a Canonica hà festighjatu, mentre trè ghjorni, u so 121esimu anniversariu. Cù d'altronde dui belli cuncerti, quelli di i gruppi Bande à part è Vitalba. Vitalba chì hà cacciatu qualchi mese fà u so terzu discu, chjamatu «In terra d'omi». Ghjustappuntu, per st'edizione nova, a tematica scelta da u cunitatu d'urganizazione era «Terra è omi», cù a vulintà di mette in lume i prodotti d'un territoriu, u travagliu di l'omi, a so cultura è a so identità. Cum'è tutti l'anni, tocca ancu u scopu à valurizà u situ anticu di Mariana è di a Canonica chì serà da qui à pocu arricchitu cù l'apertura d'un museu archeologicu à fiancu à a Catedrale Santa Maria Assunta, sempre cusì magnifica. Un altu locu di u patrimoniu è di a sparteria chì dà fiatu à un prughettu maiò. Torna una volta, hè stata sta stonda propiu riesciuta è campata cù stintu è felicità da millaie è millaie di persone, in cumunione, u tempu d'una dumeicata, luntanu di l'altra idea di a sucetà di cunsumazione chì, per disgrazia, ci vene u più spessu à mente... ■

À MODU NOSTRU

ICN INFORMATEUR CORSE NOUVELLE ©

CorsicaPress Éditions SAS Immeuble Marevista
12, Quai des Martyrs, 20200 Bastia Tél. 04 95 32 89 95
Directeur de la publication – Rédacteur en chef:
• Paul Aurelli (04 20 01 49 84)
journal@icn-presse.corsica
• Elisabeth Milleliri • informateur.corse@orange.fr
• 1^{er} secrétaire de rédaction (Bastia) P. Muzzarelli
• 1^{er} secrétaire de rédaction (Ajaccio) Eric Patris
Conseiller éditorial: Christian Gambotti (Diaspora)
Conseiller langue corse: Roland Frias.
BUREAU DE BASTIA – RÉDACTION
1, Rue Miot (2^e étage), 20200 BASTIA
Tél. 04 95 32 04 40 • Fax 04 95 32 02 38
Annonces légales • Tél. 04 95 32 89 92
al-informateurcorse@orange.fr
BUREAU D'AJACCIO – RÉDACTION
21, Cours Napoléon – BP 30059
20176 AJACCIO Cedex 1 • Tél. 04 20 01 49 84
al-icn-ajaccio@orange.fr
AVEC LA COLLABORATION DE:
Isabelle Bartoli, Batti, Santu Casanova,
Jacques Fusina, Claire Giudici, Kampà,
Jean-Toussaint Leca, Tim Leoncini,
Michel Maestracci, Jacques Paoli, Pierre Pasqualini,
Marion Patris de Breuil, Manon Perelli,
Dominique Pietri, David Raynal.
en partenariat avec Télé Paese
PUBLICITÉ Corse Regipub SAS, M. Stéphane Brunel
Tél. 06 12 03 52 77 • mail: brunel.stephane@yahoo.fr
IMPRIMERIE AZ Diffusion 20600 Bastia
CPPAP 0319 I 88773 • ISSN 2114 009

Fondateur Louis Rioni

Vous vivez
en Centre-Corse,
dans le Cap,
la région de Bonifacio
ou le Sartenais,
vous avez
une bonne connaissance
de la vie publique,
culturelle, associative
et sportive
dans votre bassin de vie?
Vous souhaitez mettre
en lumière les initiatives
qui y voient le jour?
Vous aimez écrire et/ou
prendre des photos?
**L'ICN recherche ses
correspondants locaux.**
Écrivez-nous:
journal@icn-presse.corsica



<https://www.facebook.com/ICN.Informateur.Corse.Nouvelle>

<https://twitter.com/ICNActu>



NICOLAS BEUGLET

**PLONGÉE
AU CŒUR
DES ORIGINES**

Roman policier ou réécriture de l'Histoire du monde? Véritable question à la lecture de cet ouvrage dans lequel Nicolas Beuglet, à travers une intrigue policière, dénonce la célébration mondiale et la manipulation historique d'une inégalité, celle entre les hommes et les femmes.

Pourquoi vouloir dévoiler ce que vous appelez un «complot mondial»?

Il y a longtemps que je réfléchissais à la question de la domination masculine sur les femmes. La naissance de ma première fille, Eva, a tout déclenché. Quand elle a commencé à me poser des questions sur le peu de femmes présidentes, sur les filles tuées dans certains pays, je me suis dit que je devais m'interroger et faire des recherches pour répondre juste. Ma réponse à ses questions est *Complot*.

Il vous a fallu ce face-à-face avec votre fille pour vous interroger sur la domination historique des hommes?

En fait, un jour, au temps où j'exerçais des responsabilités à M6, une amie m'a traité de macho. Sa réflexion m'a profondément choqué parce que je me voyais totalement à l'inverse de son constat. Ça m'a fait réfléchir et je me suis demandé jusqu'où son analyse pouvait être vraie. Avec ma fille, cette question a resurgi, elle m'a renvoyé à cette réflexion. Ce qui est amusant, c'est qu'au bout de 7 à 8 mois de recherches, j'ai expliqué à mon épouse ce qu'allait raconter *Complot*. Ça l'a troublée et émue parce que ce combat quotidien des femmes devenait celui de son époux et du père de deux petites filles.

Vous avez écrit *Complot* avant l'affaire Weinstein, il sort quelques mois plus tard, comment appréhendez-vous ce moment où la réalité se confond avec la fiction?

Ma première réaction quand l'affaire Weinstein a éclaté a été de penser qu'on ne dépasserait pas le simple scandale et surtout qu'on n'irait pas chercher les sources de cette misogynie enracinée dans notre histoire. Au vu de l'actualité je suis, malheureusement, content de pouvoir montrer que ce qui se passe actuellement vient de très loin et est ancré dans notre inconscient collectif. Le jour de l'attentat à Toronto perpétré par Alek Minassian* qui se revendiquait d'un milieu masculiniste, j'étais en train de signer mes livres. Au-delà de l'événement qui choque, j'ai eu les larmes aux yeux parce que j'étais troublé de m'apercevoir que ce que je racontais dans une fiction pouvait devenir réel. Cette proximité avec ce drame m'a profondément ébranlé.

La fiction est prédictive, selon vous?

Je ne sais pas, mais quand on la manie, qu'on invente, aussi, des choses laides dans nos histoires, on n'a pas envie que cela devienne réalité. Je ne dis pas qu'on se sent responsable mais on a l'impression d'être un peu trop proche de l'événement et d'avoir un peu trempé sa plume dans le drame.

Quelles sont ces origines politico-religieuses sur lesquelles s'appuie *Complot*?

Ce qui me fait le plus peur dans la vie, c'est l'idéologie parce que c'est pour moi le moment où l'homme abandonne son intelligence. Je ne veux pas aller contre les croyances. En revanche, je suis effrayé quand on ne veut pas entendre qu'elles ont été fabriquées par des hommes pour des hommes. La réflexion et le bon sens se perdent dans des idées fabriquées, jusqu'à autoriser certains à faire les pires choses au nom de... J'avais besoin, pour ce roman, d'avoir des arguments scientifiques pour rappeler que les textes inventés et réinventés pour satisfaire les intérêts des uns et des autres restent le fruit d'une fabrication intellectuelle humaine et non divine. Je parle par exemple de la révélation faite par des chercheurs sur des fragments de jarres retrouvés à Kuntillet Ajrud dans la péninsule du Sinaï: Yahvé avait une compagne, Ashera. Cette découverte est formidable parce qu'elle montre qu'à l'époque les gens étaient peut-être plus ouverts et tolérants. C'est cela qui m'intéresse dans l'écriture, donner le droit de penser que les choses sont moins définitives. Il y a eu des débats et des publications aux États Unis. En France, on en a peu parlé. Il y a certainement une forme de pudeur ou d'inquiétude à dévoiler. La puissance du texte et de la religion est telle-

ment forte aujourd'hui que même si on apporte des preuves archéologiques, ça ne suffit pas.

Pourquoi ne p@as avoir écrit un essai?

Je pense qu'un message passe mieux à travers une histoire racontée. Elle parle et elle reste dans notre mémoire. Des essais, il y en a, mais ils n'ont pas l'écho qu'ils méritent. Alors, comme j'aime raconter des histoires, j'ai fait mon petit complot personnel en parlant de tout cela à travers un roman. Tout n'est que prétexte.

Parlons un peu de votre héroïne, Sarah.

À travers elle, je m'interroge sur le regard qu'une femme peut avoir sur l'Histoire. J'essaie de comprendre comment elle peut réagir dans un monde policier très masculin. J'ai lu de nombreux témoignages de femmes, très intéressants, détaillés mais peu connus. Sarah m'a permis de changer, de prendre conscience de l'inégalité juridique et sociale entre les hommes et les femmes. Par exemple, moi, Nicolas, quand je vais me balader, quand je prends le métro, pas une seule fois je me pose la question de savoir quel regard les femmes vont poser sur moi. Jamais. Je ne me sens pas menacé par elles. C'est une liberté de vivre cette insouciance qu'aucune femme ne connaît vraiment. Cela m'a permis de renforcer le caractère de Sarah, plus froid et méfiant. Ce n'est pas la bonne solution comportementale mais c'est celle qu'elle adopte dans le cadre de son métier. C'est sa manière de se faire respecter et de bien faire son métier d'inspectrice sans avoir à en subir les nuisances. Ce qui ne l'empêche pas de vivre avec un homme et d'être plus douce dans l'intimité.

Vos discours d'homme et de romancier sont ambivalents. Fort de preuves archéologiques, vous appelez pourtant votre roman *Complot* et jusqu'à son épilogue vous rusez et confortez cette manipulation historique et mondiale.

C'est vrai. Mais tout ne va pas se régler d'un coup de baguette magique. L'erreur de Sarah, aussi terrible soit-elle, va mettre en lumière quelque chose dont on n'aurait pas parlé autrement. Sarah donne une tribune exceptionnelle aux trois autres femmes de ce roman, Etta, Ada et Ludmila. Je dénonce aussi le rituel d'intégration des femmes qui, pour se fondre dans la société, rient d'elles-mêmes à travers des blagues. Je pourrais aussi vous parler de la misogynie développée dans les mythes grecs qu'on raconte à nos enfants alors qu'ils entretiennent la culture du viol ou, de ce serpent vénéré symbole de la féminité et de la fécondité, qu'on a rendu pervers. Alors, même si ça ne parle pas des femmes directement, je reste convaincu que tout ceci participe à entretenir la misogynie même inconsciente. Et c'est en cela que je dis que c'est un complot.

Comment faire alors pour sortir du complot et accepter collectivement qu'une femme puisse être un homme comme un autre?

Je ne me suis jamais posé cette question de savoir ce qu'était un homme. Je suis comme je suis mais j'ai posé la question à ma femme. Elle non plus ne s'est jamais interrogée. Évidemment, elle a été victime de mépris en tant que femme, mais ça n'a jamais remis en cause ce qu'elle pensait être vraiment. Reste que le combat féministe est nécessaire. Quand une catégorie est opprimée et veut se libérer, ce n'est pas en le lui demandant gentiment que la société lui donne cette liberté. Les révolutions ont été sanglantes. Les femmes mènent une révolution qui dure, pourtant personne n'est capable de citer une mort due au féminisme parce qu'il n'y en a pas! C'est donc brillantissime de mener cette révolution avec autant de pugnacité. Rien que pour ça, ce combat doit être respecté et encouragé. ■ **Dominique PIETRI**

*NDLR: 23 avril 2018, 8 des 10 victimes étaient des femmes.

MUSANOISTRA

L'AMOUR DE LIRE... TOUT SIMPLEMENT



Photo Claire Giudici

Lire? Selon certains, on ne sait plus, on n'en a plus l'envie ou le temps. Et pourtant...

Alors que l'association Musanostra fête cette année ses 10 ans, les lecteurs sont toujours aussi nombreux aux rencontres et cafés littéraires qu'elle organise.

Concours et magazine littéraires, festival liant livre et cinéma...

MusaNostra est devenue prescripteur dans le domaine de la lecture.

Tout a débuté avec un groupe d'amis qui se réunissaient dans des bars de Bastia pour parler de leurs coups de cœur littéraires, du dernier bouquin lu, ancien ou récent, de leurs découvertes. Rencontres informelles, décomplexées, autour du plaisir de lire et de partager ce plaisir. «*De plus en plus de personnes venaient se joindre à nous, s'ajoutaient aux copains du début*, raconte Marie-France Bereni-Canazzi, présidente de l'association, *les gens avaient envie de parler littérature sans se prendre la tête. Tout simplement. Pour poursuivre ces rencontres, nous nous sommes structurés en association loi de 1901.*» Au moment du choix d'un nom, Musanostra s'impose, «*la référence à la muse était comprise de tous - c'est international - et nostra, parce que nous souhaitons, sans prétention, dire depuis la Corse notre façon de voir la littérature*». Rapidement l'activité de l'association prend de l'ampleur. Cafés littéraires, rencontres, ateliers d'écriture, lectures, sont organisés par une équipe de bénévoles aussi soudée qu'hétéroclite: étudiants, retraités, actifs, amateurs de polar, de poésie, de ciné, lecteurs avertis ou plus néophytes.

Les écrivains se déplacent, viennent échanger. «*Nous invitons ceux que nous lisons ou que les lecteurs veulent rencontrer.*» Avec les auteurs, les éditeurs, des liens se nouent. Des municipalités font appel à l'association pour animer des manifestations culturelles: Bonifacio, Lozzi, Ville-di-Pietrapugno. Puis, de mai à septembre, sous la fraîcheur des grands arbres ou chez des vigneron, il y a les Statinate, «*des rencontres entre un auteur local et un auteur de dimension nationale ou internationale.*» Et il y a la participation, depuis le début, à A Festa di a lingua corsa, I scontri...

Depuis 2009, en partenariat avec le Rectorat de Corse et le cinéma Le Studio à Bastia, Musanostra organise CineMusa, festival du cinéma ouvert aux scolaires et étudiants autour de l'adaptation filmique de livres. «*Avec des avant-premières! Plus de 1500 lycéens ont assisté à ces rencontres.*» Puis il y a les participations à venir

au Festival du film italien, l'édition de la revue *MusaNostra* - qui en est à son 14^e numéro-, disponible en librairies mais également en numérique, notamment sur le site de l'association.

Enfin, il y a le concours de nouvelles Musanostra, en langues corse et française. Avec, pour cette dernière, un concours pour les adultes et Primamusa, pour les plus jeunes, de l'âge d'écrire à 20 ans (les enseignants, depuis le primaire, sont invités à faire participer leurs élèves). Les concurrents ne sont pas exclusivement insulaires: les envois depuis le Continent et même au-delà sont de plus en plus nombreux. «*Le jury est présidé par un écrivain connu (cette année, Marie Ferranti). C'est sans doute une des raisons de ce succès, mais également de la qualité des textes que nous recevons*».

En 2017, 81263 livres ont paru, dont 13064 à compte d'auteur. Pour se démarquer, avoir écrit un bon livre ne suffit pas. L'an passé, toujours, 52% des Français, soit 1% de moins qu'en 2016, ont acheté au moins un livre et 23% en ont acheté de 1 à 4. La moyenne des ventes, du best-seller au livre lambda, est de 400 exemplaires. Et si, en 2017, la BD *Astérix et la transitalique* s'est vendue à plus de 1500000 exemplaires*, les lauréats des principaux prix littéraires ne figurent pas dans les 30 meilleures ventes de l'année, hormis Éric Vuillard pour *L'Ordre du jour* (Prix Goucourt), 13^e avec près de 300000 livres vendus et Olivier Guez pour *La disparition de Joseph Mengele* (Prix Renaudot), 26^e avec près de 184000. Pour se faire connaître, il faut donc être découvert par des lecteurs avertis, capables de proposer des critiques qui seront suivies, puis rencontrer également son «public». C'est précisément ce à quoi contribue l'action de Musanostra, qui remplit dans le domaine littéraire ce rôle de «prescripteur» dont le Syndicat national de l'édition (SNE) souligne l'importance, au même titre que les médias traditionnels. ■

Claire GIUDICI

*Source: ministère de la Culture

Savoir +: <https://assomusanostra.wordpress.com>



LES RENDEZ-VOUS DE JACQUES FUSINA...

LIVRES, MUSIQUE, ARTS & SPECTACLES, CINÉMA

NOCES DE GRANITE

Francesca Weber Zucconi ne nous est pas inconnue : j'ai naguère présenté ses nouvelles (2009 et 2010) sous le titre *Un parfum de très anciens temps* dans mon recueil bilingue *Incontru/Rencontre*, paru chez Clémentine en 2016. Son dernier ouvrage *Les Noces de Granite* (Colonna, 2017) s'inscrit aussi dans cette tonalité historique puisqu'il conte l'idylle villageoise entre Faustina Comiti et Oraziu Martinetti, malheureusement interrompue par une terrible vendetta au début du 19^e siècle à A Serra di Scopamena. Quoique donné comme roman, le récit s'en éloigne pourtant fréquemment, ne serait-ce que lorsque l'auteure l'interrompt par de nombreuses notes fouillées et érudites de type le plus souvent anthropologique qui sont certes très utiles mais présentent le risque de nous éloigner alors du caractère fictionnel propre au genre.

Cela étant dit, le lecteur est frappé d'emblée par une écriture originale dans sa riche description de la nature, flore ou faune, les éléments végétaux étant notamment mis en valeur de manière profuse et poétique à la fois. Par ailleurs l'introduction de notions de spiritualité, de surnaturel, de pratiques médico-magiques confère à l'ensemble un caractère tout à fait particulier, susceptible certes d'en lasser certains, mais il nous installe en définitive dans une atmosphère féérique de conte ancien à laquelle chacun se laisse prendre. Sans négliger pourtant la narration temporelle qui facilite l'identification avec les deux héros principaux dont la personnalité et les inclinations personnelles ne manquent ni d'attrait ni de pittoresque.

Ce qui frappe, c'est aussi la force de conviction et l'évidente sincérité de l'auteure dans la présentation générale de son projet. Elle avoue avoir reçu cette histoire ancienne et réelle d'un informateur demeuré anonyme, mais a tenu à modifier toponymes et patronymes pour éviter toute tentation de reconnaissance de faits qui, quoi qu'anciens, peuvent encore avoir laissé des traces douloureuses. Quant aux usages populaires, manières d'être et d'agir, rapportés et explicités avec force détails, ils semblent correspondre chez celle qui tient la plume à une profonde et assurée croyance en ces forces cosmiques du mystère, comme en sa foi humaine et religieuse qu'elle unifie tout naturellement.

Je puis d'ailleurs reprendre une de mes précédentes observations de lecture à propos de la part éminente que tient la nature dans les ouvrages de Francesca W.Z. : « *celle d'une Corse intemporelle et sauvage dont chacun d'entre nous garde les traits immuables au plus profond de soi, comme un romantisme éternel. Cette nature, celle des torrents et des maquis, des forêts et des sources, des sentiers et des rochers, demeure comme imprégnée de magie et de mystère et il arrive que nous la reconnaissons un peu comme nôtre quelle que soit la région précise qu'elle représente.* »

Les parties finales du livre, données comme *Épilogue* et *Postscriptum*, apparaissent comme fort éclairantes mais demeurent un peu troublantes aussi car le lecteur se sent du coup un peu voyeur malgré l'adjonction d'une bibliographie ainsi que dans un document scientifique. Il se dit alors que c'est en effet un des mystères de la littérature que de pouvoir proposer les transgressions les plus osées et bouleverser ainsi les idées toutes faites sur les écrivains et leurs personnages, sur les réalités historiques et sur les pouvoirs magnifiques de l'imagination. ■



Photo DR

Francesca Weber Zucconi

Les noces de granite

Colonna édition, 2017

IDEAL FRAIS
Pêche & aqua Culture

TOUS LES PRODUITS FRAIS & SURGELÉS DE LA MER

Pêche locale - Coquillages - Crustacés
DEPUIS 1994, UNE ÉQUIPE AGUERRIE
AUX MÉTIERS DE BOUCHE À VOTRE SERVICE



Du plaisir de déguster des produits simples, beaux et de qualité et du désir de partager ce moment de bonheur est née notre gamme «PRESTIGE».

Nous avons sélectionné pour vous des produits uniques élaborés par des artisans au savoir-faire incontestable.
Caviars, saumons fumés, truffes, épicerie fine...



Découvrez également nos gammes "Corse" & "Sélection"



idealfrais-corse@wanadoo.fr - Fax : 04 95 10 04 33

Immeuble Pazzo di Borgo
Entrée A Chemin de Loreto - 20090 - AJACCIO

Livraisons sur toute la Corse

Tél. 06 84 54 20 98 - 04 95 10 04 44

ECS
ESPACE CORSE
SECURITE

Installations dans toute la Corse !

Votre Alarme à partir de **69 €**
HT / MOIS

ALARMES - VIDÉOSURVEILLANCE - COFFRES-FORTS
Tel: 04.95.46.85.69 - www.ecs.corsica

CORSE PISCINE POLYESTER

06 43 73 07 40

CONTACT PUBLICITÉ ICN
CORSE REGIPUB SAS
M. STÉPHANE BRUNEL
TÉL. 06 12 03 52 77
mail: brunel.stephane@yahoo.fr

ISULAPRO
Centre d'appels | Secrétariat | Recouvrement

Hôteliers, professionnels de la santé, Artisan et PME

Tél. : 06 01 03 36 90
contact@isulapro.com

OSEOZ LA QUALITÉ !
ISULAPRO, au service de l'excellence

Avenue Paul Giacobbi,
Résidence Plein Sud - 20600 Bastia
www.isulapro.com



CREATION DE SOCIETE

N° 01



Etude de Maître

BERNADETTE CESARI,
Notaire à Sartène (Corse du Sud),
1, Avenue Hyacinthe Quilichini.

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte reçu par Maître Bernadette CESARI, Notaire de la République recevant les actes authentiques sous le sceau de l'Etat, titulaire d'un office individuel ayant son siège à SARTENE (Corse du Sud), 1 avenue Hyacinthe Quilichini, soussigné, le 9 mai 2018, a été constituée une Société Civile Immobilière ayant les caractéristiques suivantes :

Associés : Madame **Odile Bernadette CARRERE**, Professeur des Ecoles en retraite, demeurant à FOCE (20100) Sergia. Monsieur **François MONDOLONI**, Conducteur de Travaux, époux de Madame Elodie SORBA, demeurant à SARTENE (20100) SANTA BARBARA, Monsieur **Thomas Gaston MONDOLONI**, Officier au Ministère de l'Intérieur, époux de Madame **Marie-Dominique NADIZI**, demeurant à AJACCIO (20000) Résidence les Cyclades, Monsieur **Séraphin Julien MONDOLONI**, Professeur, demeurant à SARTENE (20100) Capo d'Alzo, Route de Foce.

La société a pour objet :

L'acquisition, en état futur d'achèvement ou achevés, l'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration, la location et la vente (exceptionnelle) de tous biens et droits immobiliers, ainsi que de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question.

La dénomination sociale est :
CAPO D'ALZO.

Le siège social est fixé à : FOCE (20100), lieudit Sergia chez Madame MONDOLONI.

La société est constituée pour une durée de 99 années.

Le capital social est fixé à la somme de : SIX CENT SOIXANTE MILLE EUROS (660.000,00 EUR). Il est divisé en 660 parts, de MILLE EUROS (1.000,00 EUR) chacune, numérotées de 1 à 660.

Les apports immobiliers sont : A FOCE (CORSE-DU-SUD) 20100 Lieu-dit Sergia, une propriété bâtie composée de trois maisons d'habitation, une piscine et un ancien four à pain, cadastrée section : B, numéro 544, 658, 659.

Toutes les **cessions de parts**, quelle que soit la qualité du ou des cessionnaires, sont soumises à l'agrément préalable à l'unanimité des associés.

Le premier gérant de la société est : Madame **Odile MONDOLONI**, demeurant lieudit Sergia, 20100 FOCE.

La **société sera immatriculée** au registre du commerce et des sociétés de AJACCIO.

Pour avis,
Le notaire.

N° 02

G2P

Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 1000 euros
Siège social : Le Vetaro
20110 Viggianello

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte sous signature privée à VIGGIANELLO du 19/04/2018, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société à Responsabilité Limitée

Dénomination sociale : **G2P**

Siège social : Le Vetaro, 20110 Viggianello

Objet social : Activité de plaquisterie ainsi que tous travaux de peinture intérieure ou extérieure dans tous bâtiments ;

Durée : 99 ans

Capital social : 1000 euros

Gérance : M. **Jean-Michel GRANGE**, demeurant Le Vetaro, 20110 VIGGIANELLO.

Immatriculation : RCS Ajaccio.

Pour avis, la Gérance.

N° 03

AVIS DE CONSTITUTION

Par ASSP le 16/05/2018, il a été constitué une SARL présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : **Contact Construction**

Siège social : Résidence Faustina, bâtiment D, niveau R-1, 20200 Ville Di Pietrabugno

Objet : La construction, le gros œuvre, la maçonnerie, le ravalement de façade ; les travaux de charpente, de plâtrerie, de peinture ; tous travaux de bâtiment, rénovation et agencement ;

Durée : 99 ans

Capital : 1500 €

Gérance : **Robert FAVALE**, Erbalunga, 20222 Brando

RCS : Bastia

N° 04

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP en date à BONIFACIO du 17 avril 2018, il a été constitué la Société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : **ALMALEX**

Forme : Société Civile

Capital : 1.000.000 euros

Siège : 59/61 Quai Jérôme Comparetti, 20169 Bonifacio

Objet : L'acquisition, l'administration et la gestion, par tous moyens et procédés, de tous biens patrimoniaux mobiliers ou immobiliers dont elle pourra devenir propriétaire par voie d'achat, échange, apport ou autrement. L'exercice des droits détenus, directement ou indirectement, sur tous immeubles bâtis ou non bâtis dont elle pourrait devenir propriétaire, par voie d'acquisition, échange, apport ou autrement, la construction en vue de la location, éventuellement la reconstruction ou la restructuration en vue de la location. Et, généralement, toutes opérations quelconques de caractère mobilier ou immobilier pouvant se rattacher directement ou indirectement à cet objet, ou à tous objets similaires ou connexes, à l'exclusion de celles pouvant porter atteinte au caractère civil de la société.

Durée : 99 ans à dater de son immatriculation au R.C.S.

Gérant : M. **Gérald FRYDMAN**, 59/61 Quai Jérôme Comparetti, 20169 Bonifacio

La **société sera immatriculée** au R.C.S. d'AJACCIO.

Il existe des clauses relatives à l'agrément des cessionnaires de parts sociales ; la gérance est habilitée à statuer sur les demandes d'agrément.

La Gérance,

N° 05

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP en date à BONIFACIO du 17 avril 2018, il a été constitué la Société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : **ALMANON**

Forme : Société Civile

Capital : 1.000.000 euros

Siège : 59/61 Quai Jérôme Comparetti, 20169 Bonifacio

Objet : L'acquisition, l'administration et la gestion, par tous moyens et procédés, de tous biens patrimoniaux mobiliers ou immobiliers dont elle pourra devenir propriétaire par voie d'achat, échange, apport ou autrement. L'exercice des droits détenus, directement ou indirectement, sur tous immeubles bâtis ou non bâtis dont elle pourrait devenir propriétaire, par voie d'acquisition, échange, apport ou autrement, la construction en vue de la location, éventuellement la reconstruction ou la restructuration en vue de la location. Et, généralement, toutes opérations quelconques de caractère mobilier ou immobilier pouvant se rattacher directement ou indirectement à cet objet, ou à tous objets similaires ou connexes, à l'exclusion de celles pouvant porter atteinte au caractère civil de la société.

Durée : 99 ans à dater de son immatriculation au R.C.S.

Gérant : M. **Gérald FRYDMAN**, 59/61 Quai Jérôme Comparetti, 20169 Bonifacio

La **société sera immatriculée** au R.C.S. d'AJACCIO

Il existe des clauses relatives à l'agrément des cessionnaires de parts sociales ; la gérance est habilitée à statuer sur les demandes d'agrément.

La Gérance,

N° 06

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à PORTO-VECCHIO du 26/04/2018, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société par Actions Simplifiée

Dénomination :

CONCEPT BOIS CHARPENTE

Siège : Chez Madame Françoise LE ROUX, Coté église, lieu-dit Migliacciario, 20243 Prunelli Di Fiumorbo

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés

Capital : 300 euros

Objet : Réalisation de charpentes traditionnelles en bois, divers travaux en bois. Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Président : Madame **Françoise, Marie, Anne LE ROUX** demeurant Coté église lieu-dit Migliacciario, 20243 PRUNELLI DI FIUMORBO

La **Société sera immatriculée** au RCS d'AJACCIO.

Pour avis,
Le Président.

N° 07

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte authentique en date du 02/05/2018, il a été constitué une Société

Dénomination sociale : **DOMINIKALOVICHI**

Siège social : Route des Sanguinaires Les Grendadines Batiment D, 20000 Ajaccio

Forme : SARL Unipersonnelle

Siège : **Dominika Lovichi DL**

Nom commercial : **Dominika Lovichi Capital :** 500 €

Objet social : La conception, la fabrication et la vente de bijoux

Gérant : **Dominika LOVICHI**, Route des Sanguinaires Les Grenadines, Batiment D, 20000 Ajaccio

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de Ajaccio.

N° 08

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à Ajaccio du 07/05/2018, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société à Responsabilité Limitée

Dénomination sociale : **AL EXPLOITATION**

Siège social : Rue des Magnolias, EHPAD Budiccioni, 20090 Ajaccio

Objet social : Restaurant

Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés

Capital social : 750 euros

Gérance : M. **Franck, Gérard LOUBIERE** demeurant 14, Rue Fellbre Gaut, 13100 AIX-EN-PROVENCE

Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés d'AJACCIO.

Pour avis, La Gérance.

N° 09

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 16/05/2018 il a été constitué une SCI à capital variable dénommée : **GAAD**

Siège social : rue colonel biancamaria, 20090, résidence les amandiers a2, 20090 Ajaccio

Capital : 1.000 €

Capital min : 100 €

Capital max : 10.000.000 €

Objet : L'acquisition, l'administration et la gestion de tous immeubles et biens immobiliers.

Gérant : M. **GARCIA Thierry** Rue DU SOLEIL LEVANT, IMMEUBLE ORAZZI, BATIMENT E1, 20090 AJACCIO

Cession des parts sociales : Cession soumise à agrément de tous les associés par acte d'huissier.

Durée : 99 ans à compter de l'immatriculation au RCS de AJACCIO.

N° 10

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte SSP en date du 15 mai 2018, il a été constitué une Société :

Dénomination sociale :

SCCV CMO Borgo

Siège social : Residence Paluro, Route de Petrelle, 20620 Biguglia

Forme : Société Civile Construction Vente

Capital : 200 €

Objet social : Acquisition de terrain, réalisation de construction, vente.

Gérance : Monsieur **OUKBI Abdessamad** demeurant Residence Paluro, Route de Petrelle, 20620 Biguglia

Clause d'agrément : Cession libre entre associés. Soumise à agrément dans les autres cas.

Durée : 10 ans à compter de son immatriculation au RCS.

N° 11

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution d'une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société par Actions Simplifiée

Dénomination : **SAS "BJ CONSEILS"**

Siège : Lieu-dit de la Falcia - 20114 Figari

Objet : Conseils en constitution et en gestion de patrimoine,

Courtage d'assurances,

Ingénierie financière,

Gestion de portefeuilles,

Assistance et conseils aux entreprises.

Durée : 99 années

Capital : 1000 euros

Président : Mr **DEMESLAY Bruno** - 129

Impasse des Coccinelles - 20290 Borgo

Immatriculation : RCS Ajaccio

Pour Avis,

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP en date à BONIFACIO du 17 avril 2018, il a été constitué la Société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : ALMALEA

Forme : Société Civile

Capital : 1.000.000 euros

Siège : 59/61 Quai Jérôme Comparetti, 20169 Bonifacio

Objet : L'acquisition, l'administration et la gestion, par tous moyens et procédés, de tous biens patrimoniaux mobiliers ou immobiliers dont elle pourra devenir propriétaire par voie d'achat, échange, apport ou autrement. L'exercice des droits détenus, directement ou indirectement, sur tous immeubles bâtis ou non bâtis dont elle pourrait devenir propriétaire, par voie d'acquisition, échange, apport ou autrement, la construction en vue de la location, éventuellement la reconstruction ou la restructuration en vue de la location. Et, généralement, toutes opérations quelconques de caractère mobilier ou immobilier pouvant se rattacher directement ou indirectement à cet objet, ou à tous objets similaires ou connexes, à l'exclusion de celles pouvant porter atteinte au caractère civil de la société.

Durée : 99 ans à dater de son immatriculation au R.C.S.
Gérant : M. **Gérald FRYDMAN**, 59/61 Quai Jérôme Comparetti, 20169 Bonifacio

La société sera immatriculée au R.C.S. d'AJACCIO

Il existe des clauses relatives à l'agrément des cessionnaires de parts sociales ; la gérance est habilitée à statuer sur les demandes d'agrément.

La gérance,

AVIS DE CONSTITUTION

Au terme d'un acte sous seing privé en date du 15 mai 2018, il a été constitué une Société dont les caractéristiques suivent :

Dénomination : KYRNOBAT

Forme : Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle (SASU)

Siège social : Lieu-dit Mignataghja - 20170 San Gavino Di Carbini

Objet : Bureau d'études, construction.

Durée : 99 ans

Capital : 100 € [Cent €]

Président : **Henri ETTORI** - Domicilié U Puntone - 20144 Zonza

Commissaire aux comptes : Titulaire : M. Paul André QUILICHINI, 20137 PORTO VECCHIO et comme suppléant : Mme QUENU Caroline, 20129 BASTELICACCIA.

Admission aux Assemblées : Chaque associé a le droit de participer aux décisions collectives par lui-même ou par son mandataire.

Exercice du droit de vote : Chaque action donne droit à une voix.

Clauses relatives à l'agrément des cessionnaires d'actions, à titre onéreux ou gratuit : Décision prise à l'unanimité des actionnaires, le cédant ne participant pas au vote.

Immatriculation : au RCS d'AJACCIO (2A).

Pour avis et mention, Le Président.

AVIS DE CONSTITUTION

Il a été constitué une Société :

Dénomination sociale : AVELINO

Forme sociale : SASU

Siège social : 3 Rue du cardinal FESCH - 20000 Ajaccio

Objet social : Ventes de glaces, crêpes, pâtisseries et boissons non alcoolisées à consommer sur place et à emporter

Capital social : 1000 €

Présidente : **Géraldine DUMARTIN** domiciliée au 4 rue Stéphanopoli, 20000 Ajaccio

Durée de la Société : 99 années à compter de son immatriculation au RCS d'AJACCIO.

SARL LANFRANCHI ALEXANDRE

Société à Responsabilité Limitée

Au capital de 1000 euros

Siège social : Lieu-dit I Vespi
20110 Viggianello

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à VIGGIANELLO du 11 mai 2018, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination sociale :

SARL LANFRANCHI ALEXANDRE

Siège social : Lieudit I Vespi, 20110 Viggianello

Objet social : L'exercice des activités de location meublée et para-hôtelières.

Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés

Capital social : 1000 euros

Gérance : Monsieur **Alexandre, Simon, Christian LANFRANCHI** demeurant lieu-dit I Vespi, 20110 Viggianello

Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés d'AJACCIO.

Pour avis, La Gérance.

MZ

Société à Responsabilité Limitée

Au capital de 1000 euros

Siège social :

Lot Domijo, Ldt Tintoraghju
20600 Furiani

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à FURIANI du 04 mai 2018, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société à Responsabilité Limitée

Dénomination sociale : MZ

Siège social : Lot Domijo, Ldt Tintoraghju, 20600 Furiani

Objet social : La restauration traditionnelle, débit de boissons

Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés

Capital social : 1000 euros

Gérance : **Mikael ZONZA** demeurant Lot Domijo, Ldt Tintoraghju, 20600 Furiani

Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de BASTIA.

Pour avis,
La Gérance.

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte SSP en date du 11/04/2018, il a été constitué une S.A.S. ayant les caractéristiques suivantes :

Dénomination sociale :

MARIE LOUISE SAVELLI

Objet social : Location de meublés de tous logements

Siège social : Lieu dit Acquaniella - Route de Corbara - BP9 - L'ILE-ROUSSE

Capital : 2.000 €. **Durée :** 70 ans. **R.C.S. :** BASTIA

Président : **Jean-Marc SAVELLI** demeurant Lieu-dit Acquaniella, Route de Corbara à L'ILE-ROUSSE (Haute-Corse) ; **Directeur Général :** **Carole SAVELLI** demeurant Lieu-dit Acquaniella - Route de Corbara à L'ILE-ROUSSE (Haute-Corse).

Pour avis,
La gérance.

AVIS DE CONSTITUTION

Par ASSP du 19/04/18, il a été constitué une SAS à capital variable dénommée **Angels Films S.A.** **Siège social :** 14b rue campanari 20200 Bastia. **Capital min :** 1euros, **capital initial :** 1euros, **capital max :** 500000euros **Objet :** production et réalisation de films et de vidéos d'auteurs, courts ou longs métrages. **Président :** M. **Sébastien Roussin**, 14b rue campanari 20200 Bastia. **Durée :** 99 ans. **Immatriculation** au RCS de Bastia.

MODIFICATION GERANT**U STANTARU**

Société à Responsabilité Limitée

Au capital de 7622 euros

Siège social : Chez Mr Xavier Fieschi

6, Avenue Gabriel Peri

20100 Sartène

450 634 241 RCS Ajaccio

Aux termes d'une délibération en date du 26 mars 2018, la collectivité des associés a pris acte de la décision prise par Monsieur Xavier Antoine FIESCHI de démissionner de ses fonctions de gérant et a nommé en qualité de nouveau gérant Monsieur Saïd ESSMIMIH, demeurant 30, Rue Borgo, 20100 SARTENE, pour une durée indéterminée à compter du 26 mars 2018.

Pour avis,
La Gérance.

MODIFICATION SIEGE SOCIAL**BRETLIM FORTUNY SELARL D'AVOCATS**

485, Rue Jurien de la Gravière

29200 Brest

Tél : 02 98 30 36 66

Fax : 02 98 30 36 65

Mail : bretlim29@bretlim-fortuny.com

EX VOTO

Société à Responsabilité Limitée

Au capital de 7000 euros

Siège social : Résidence Santa Lina

bâtiment 17 - Boulevard Tino Rossi

Route des Sanguinaires

20000 Ajaccio

Transféré au 53, Rue Cardinal Fesh

20000 Ajaccio

521 938 290 RCS Ajaccio

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 18 mai 2018 a décidé de transférer le siège social, à compter rétroactivement du 1er janvier 2018, au **53, Rue Cardinal Fesch - 20000 AJACCIO** et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts. Dépôt légal des formalités au Greffe du Tribunal de Commerce d'AJACCIO.

Pour avis,
La gérance.

ICN : Annonce légale
TEL : 04 95 32 04 40

SARL DCA

Société à Responsabilité Limitée

Au capital de 18.000 €

Siège social : Porto-Vecchio 20137

2, rue de la Porte Génoise

N° de SIREN 519 581 920

RCS B 519 581 920

Suivant délibération de l'assemblée générale extraordinaire en date du 21 Mai 2018, il a été décidé de transférer le siège social de Porto-Vecchio, 20137, 2 rue de la Porte Génoise, à **PORTO-VECCHIO, 20137, Hameau de Nota, Nota Suprano** à compter du 17 Avril 2018, donc avec effet au 17 Avril 2018.

En conséquence, les statuts ont été modifiés comme suit :

* **Ancienne mention**

ARTICLE 4 - SIEGE SOCIAL

Le siège social est fixé à PORTO VECCHIO, 20137, 2 rue de la Porte Génoise. Il peut être transféré par décision de la gérance en tout autre endroit du même département ou d'un département limitrophe.

Il peut être transféré partout ailleurs sur décision collective des associés de nature extraordinaire, sous réserve de ratification de ce transfert par la plus prochaine assemblée générale extraordinaire des associés, statuant à la majorité prévue pour la modification des statuts.

La création, le déplacement, la fermeture d'agences, succursales, dépôts et établissements quelconques, situés en tous lieux en France ou à l'étranger interviennent sur simple décision de la gérance, sous réserve du respect des limitations de pouvoirs éventuellement stipulées pour ces opérations.

* **Nouvelle mention :**

ARTICLE 4 - SIEGE SOCIAL

Le siège social est fixé à PORTO VECCHIO, 20137, Hameau de Nota, Nota Suprano.

Il peut être transféré par décision de la gérance en tout autre endroit du même département ou d'un département limitrophe Il peut être transféré partout ailleurs sur décision collective des associés de nature extraordinaire, sous réserve de ratification de ce transfert par la plus prochaine assemblée générale extraordinaire des associés, statuant à la majorité prévue pour la modification des statuts.

La création, le déplacement, la fermeture d'agences, succursales, dépôts et établissements quelconques, situés en tous lieux en France ou à l'étranger interviennent sur simple décision de la gérance, sous réserve du respect des limitations de pouvoirs éventuellement stipulées pour ces opérations.

Le dépôt légal sera effectué au greffe du tribunal de commerce de AJACCIO.

Pour avis, le représentant légal.

« POISSONNERIE OCEANIQUE »

S.A.R.L. au capital de 7.622,45 €

Siège social : 23, Avenue Voltaire

95250 Beauchamp

428 110 373 R.C.S Pontoise

Aux termes du PV de l'AGOE du 30.03.2018, le siège social de la société a été transféré **Lot n°16 - L'Alivettu - Hameau de Muratello - 20137 PORTO-VECCHIO** à compter du 30.03.2018. **Gérant :** M. Laurent CORALLINI demeurant Lot n°16 - L'Alivettu - Hameau de Muratello - 20137 PORTO-VECCHIO.

L'article 4 «Siège social» des statuts a été modifié en conséquence. Radiation au RCS de PONTOISE et nouvelle immatriculation au du RCS d'AJACCIO.

N° 23

S.C.I. LA CLE DE SOL

Société Civile Immobilière
Au capital de 1.600 euros
Siège social : Lieu-dit E Noce
20213 Castellare Di Casinca
RCS Bastia : 491.464.632

Aux termes d'une décision en date du 23 avril 2018, les associés ont décidé de transférer le siège social de Lieudit E Noce, 20213 CASTELLARE DI CASINCA a Co/ AACI, 6 Avenue du Pré Félin, PAE Les Glaisins, ANNECY LE VIEUX, 74940 ANNECY, a compter du 23 avril 2018. La SCI sera donc immatriculée au RCS d'ANNECY. Les statuts ont été modifiés en conséquence.

Pour avis,
La Gérance.

N° 24

COREJPM

Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 1000 euros
Siège social : 19, cours Napoléon
Bâtiment B, Résidence Bonaparte
20000 Ajaccio
RCS Ajaccio 805.393.022

Aux termes d'une décision en date du 30 avril 2018, l'associé unique a décidé de transférer le siège social du 19, cours Napoléon, bâtiment B, Résidence Bonaparte, 20000 AJACCIO au 2 Rue Sergent Casalonga, 20000 AJACCIO à compter du 30 avril 2018, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

Ancienne mention : 19, cours Napoléon, bâtiment B, résidence Bonaparte, 20000 AJACCIO.

Nouvelle mention : 2 rue Sergent Casalonga, 20000 AJACCIO.

Mention sera faite au RCS : AJACCIO

Pour avis,
La gérance.

N° 25

GROUPE CLM

Société Civile
Au capital de 3500 euros
Siège social : Résidence Plein Soleil
Bâtiment B, 20600 Bastia
RCS Bastia 802 608 661

AVIS DE PUBLICITE

Aux termes d'une délibération en date du 01/02/2017, l'A.G.E. a décidé de transférer le siège social et l'établissement principal du : Résidence Plein Soleil, Bâtiment B, 20600 BASTIA au : 17 Boulevard Paoli, 20200 BASTIA (Commune de Bastia), et ce à compter de ce jour, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

Modification sera faite au Greffe du Tribunal de commerce de Bastia.

Pour avis, La Gérance.

N° 26

AVIS

Par assemblée générale extraordinaire du 1er Mars 2018, les associés de la SCI SUQUET RCS Nice D 404 491 052 ont décidé de transférer leur siège social du 1,5 Chemin des Pins, Résidence Cimiez, les Pins, Bât A 1 à Nice à l'adresse suivante : Lotissement A Marinella, Villa N°25 à LUCCIANA (20290) et ce à compter du 1er Mars 2018.

La Gérante,

N° 27

FANTACCINI,

SAS au capital de 100 euros
Siège social : 2, rue du Général Levie
20000 Ajaccio
829789528 RCS Ajaccio

Le 17/04/2018, les associés ont décidé de transférer le siège social au 23 rue Bonaparte, 20000 Ajaccio à compter du 01/03/2017. Mention au RCS d'Ajaccio.

**MODIFICATION
CAPITAL SOCIAL**

N° 28

**TALLIANCE AVOCATS**

57, Promenade des Anglais
06048 Nice Cedex 1

BOWKR

Société par Actions Simplifiée
Au capital de 100 EUR
Siège social : Listincone Lieu-dit
20230 Chiatra di Verde
812 503 415 R.C.S. Bastia

Suivant acte unanime des décisions des associés en date du 17 juillet 2017 et décisions du Président en date du 1er Août 2017, enregistré au Service de la Publicité Foncière et de l'Enregistrement de Bastia, le 2 mai 2018, dossier 2018 14488, référence 2018 A 00730, le capital social a été augmenté d'une somme de 52 € pour le porter de 100 € à 152 €, par création de 52 actions nouvelles. Les articles 7 et 8 des statuts ont été modifiés en conséquence.

Le dépôt légal sera effectué auprès du Greffe du Tribunal de Commerce de BASTIA

Pour avis,

N° 29

A CISPRA

Société par Actions Simplifiée
Unipersonnelle
Capital : 1000 €uros
Augmenté à 25.000 €uros
Siège social : Péri 20167
Plaine de Péri
Lieu-dit Chiosu Novu
R.C.S. : Ajaccio B 833 995 434

Il résulte des décisions de l'associé unique en date du 14 mai 2018, que le capital de la Société a été augmenté de 24.000 €uros par apport du fonds de commerce de l'associé unique à la société. Le capital passe ainsi de 1000 €uros à 25.000 €uros. Les articles 6 et 7 des statuts ont été mis à jour.

Pour Avis,
La Présidence.

N° 30

BMA

SCM au capital de 1.000 €
Siège : 1, Rue Emmanuel Arène
20000 Ajaccio
751383761 RCS de Ajaccio

Par décision de l'AGE du 07/05/2018, il a été décidé de augmenter le capital social de 1.000 € par apport en numéraire, le portant ainsi à 2.000 €. Mention au RCS de AJACCIO.

N° 31

**« SCP GRIMALDI MICHELI**

Notaire, ZI Migliacciaru
20243 Prunelli Di Fiumorbo

Aux termes d'un acte authentique reçu par Maître Sylvie MICHELI, Notaire à PRUNELLI DI FIUMORBO (Haute-Corse) le 26 février 2018, il a été constaté l'augmentation de capital de la société civile dénommée « ALFA » au capital de 10.000 francs soit 1.524,49 euros dont le siège social est à PRUNELLI DI FIUMORBO (Haute-Corse) lieudit Sainte Marthe, immatriculée au CS de BASTIA sous le numéro 379 180 623 par suite d'un apport en nature de la nue propriété des biens immobiliers sis sur la commune de SOLARO (Haute-Corse) cadastrés section C numéros 353 et 351 pour une contenance totale de 14a59ca évaluée à 59.945,50 euros. Les articles 6 et 7 des statuts ont été modifiés en conséquence.

*** Nouvelle mention : Article 7, Capital social :** Suite à l'augmentation de capital ci-dessus visée le capital est fixée à la somme de 61.470,00 euros représentant le montant total des apports effectués.

Le capital est divisé en 15 euros chacune attribuées de la manière suivante :

- Monsieur André Luc FRAGANO : 2049 parts numérotées de 1 à 2049

- Madame Paulette PAOLI : 2049 parts numérotées de 2050 à 4098 »

Pour avis, Maître Sylvie MICHELI »

**MODIFICATIONS
STATUTAIRES**

N° 32

IMMO SCAMARONI

Société Civile Immobilière
Au capital de 2000.00 €
Siège social : 3, Avenue Nicolas Pietri
20000 Ajaccio
814 492 575 RCS Ajaccio

D'un procès-verbal d'assemblée générale extraordinaire du 31 mars 2018, il résulte que :

1 - Le capital social a été augmenté d'une somme de trois mille 3000 euros, pour être porté de 2000 euros à 5000 euros, par incorporation de pareille somme prélevée sur compte courant d'associé de Monsieur LECA Ange Marie Christian.

Cette augmentation est réalisée par création de trois cents (300) parts sociales nouvelles de dix (10) euros, numérotées de 201 à 500 et attribuées à l'associé Monsieur Ange Marie Christian LECA.

Les parts sociales nouvellement créées seront assimilées aux parts sociales anciennes et assujetties à toutes les dispositions statutaires.

Elles jouiront des mêmes droits à compter du 1er janvier 2018.

L'article 8 des statuts a été modifié de la manière suivante :

*** Ancienne mention :**

Le capital social est fixé à la somme de deux mille (2000) euros. Il est divisé en deux cents (200) parts sociales de dix (10) euros chacune, toutes de même catégorie, entièrement souscrites et réparties entre les associés en proportion de leurs droits.

*** Nouvelle mention :**

Le capital social est fixé à la somme de cinq mille (5000) euros. Il est divisé en cinq cents (500) parts sociales de dix (10.00) euros l'une, toutes de même catégorie, entièrement souscrites et réparties entre les associés en proportion de leurs droits. .../...

2 - L'objet social de la société a été modifié et étendu, aux activités suivantes : La location meublée, au mois à l'année ainsi que de courte durée, avec possibilité de prestations et services hôteliers. La location de bateaux. En conséquence, l'article 2 des statuts a été modifié comme suit :

*** Ancienne mention :**

La société a pour objet :

- l'acquisition, la gestion et plus généralement, l'exploitation par location ou autrement, à l'exception de la location en meublé, de tous biens ou droits immobiliers à quelque endroit qu'ils se trouvent situés.

- la prise de participation dans toutes sociétés immobilières,

- l'obtention de toutes ouvertures de crédit, prêts ou facilités de caisse, avec ou sans garanties hypothécaires destinés au financement des acquisitions ou au paiement des coûts d'aménagement, de réfection ou autres à faire dans les immeubles de la société.

Et généralement toutes opérations pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou susceptibles d'en favoriser le développement pourvu qu'elles ne modifient pas le caractère civil de la société.

*** Nouvelle mention :**

"La société a pour objet en France comme à l'étranger :

- l'acquisition, la gestion et plus généralement, l'exploitation par location ou autrement, de tous biens ou droits immobiliers à quelque endroit qu'ils se trouvent situés.

- La location meublée, au mois ou à l'année ainsi que de courte durée, avec possibilité de prestations et services hôteliers. La location de bateaux.

- la prise de participation dans toutes sociétés,

- l'obtention de toutes ouvertures de crédit, prêts ou facilités de caisse, avec ou sans garanties hypothécaires destinés au financement des acquisitions ou au paiement des coûts d'aménagement, de réfection ou autres à faire dans les immeubles de la société.

3 - La même assemblée a décidé à l'unanimité la transformation de la société en Société à responsabilité limitée, sans création d'un être moral nouveau. A l'exception des modifications qui précèdent, les autres caractéristiques sociales demeurent inchangées.

Les mentions antérieurement publiées sont ainsi modifiées :

*** Mention ancienne :**

Forme : Société civile immobilière

*** Nouvelle mention :**

Forme : Société à responsabilité limitée. Il n'a été apporté aucune modification à la dénomination de la société, à la durée, et à la date de son exercice social.

- Le capital social de cinq mille euros, entièrement libéré, est réparti en parts sociales entre les associés dans la proportion de leurs droits.

Dépôt légal au greffe du tribunal de commerce de AJACCIO.

Pour avis,
Le représentant légal.

N° 33

ACTIVALIS

SARL au capital de 728.000 euros
Siège social : 5, Bella Vista II
Alzone, 20128 Albitreccia
388 407 587 RCS Ajaccio

L'AGE du 11/05/2018 a nommé gérant Ambroise Tourmen demeurant Les Grenadines, Bat E, 9 ave de L'Archipel, 20000 Ajaccio, en remplacement de Mme Catherine Tourmen, démissionnaire et ce à compter du 11/05/2018 et a transféré le siège social à Les Grenadines, Bat E, 9 ave de L'Archipel, 20000 Ajaccio, à compter du 11/05/2018. Dépôt au RCS de Ajaccio.

SARL AU FIL D'ANTAN

Au capital de 4500 €

Siège social : Résidence Fleurs des Iles
Route de Petrelle, 20620 Biguglia**EXTENSION OBJET SOCIAL**

Suivant A.G.E en date du 14/05/2018 les associés de la société ont décidé l'extension de son objet social :

* **Ancienne mention** : Mercerie* **Nouvelle mention** : La vente de machines à coudre, laine, mercerie, et linge de maison ainsi que la possibilité de retouche, confection et atelier de couture. Les statuts de la société ont été modifiés en conséquence.

Mention sera faite au RCS de Bastia.

Pour avis,
Le gérant.**N° 35****PM ENVIRONNEMENT**

SAS au capital de 1.000 €

Siège : Place Culetta

20112 Ste Lucie de Tallano

533415212 RCS de Ajaccio

Par décision de l'AGE du 27/04/2018, il a été décidé de :

- Transférer le siège social au **Avenue Lieutenant Aviateur De Peretti, 20170 LEVIE.**

- Nommer Président Mme MONDOLONI NÉE LEJEUNE Geneviève avenue lieutenant aviateur de peretti, 20170 LEVIE en remplacement de M. MONDOLONI Antoine démissionnaire.

- Prendre acte du départ du Directeur général PIETRONI Toussaint démissionnaire. Mention au RCS de AJACCIO.

**LOCATION GERANCE
FIN DE GERANCE****N° 36****LOCATION GERANCE**

Suivant acte sous seing privé en date du 01/04/2018, Monsieur Charles ROSSINI demeurant 10, Rue de la Pietrina, 20000 Ajaccio, enregistré au Registre du Commerce et des Sociétés d'Ajaccio sous le numéro 331 666 677.

A confié à titre de location gérance à Madame Fanny PALMAS l'exploitation du fonds de commerce de : vente de bonbons, friandises, confiserie, crêpes, gaufres, viennoiseries, glaces, vente de boissons chaudes et non alcoolisées, fournitures de bureaux, journaux, à l'enseigne **"Le Palais Sucre"** situé 8, Boulevard Masseria, 20000 Ajaccio. Cette location gérance a été conclue pour une durée d'un an à compter du 01/04/2018 renouvelable par tacite reconduction.

Pour avis.

N° 37**LOCATION GERANCE**

Aux termes d'un acte sous-seing privé en date du 1er mai 2018, il a été donné à la location gérance, à MORIANI du 1er mai 2018 au 30 septembre 2018, par la SARL VIA MARE, dont le siège social est Route de la Mer, Moriani-Plage, 20230 SAN NICOLAO immatriculée au Registre du commerce et des Sociétés de BASTIA sous le numéro 794 117 499, un fonds en location au profit de la SAS 912, dont le siège social est 20 résidence OLIVETTU, 20221 SANTA MARIA POGHJU immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de BASTIA sous le numéro 838 884 286 représentée par Mr ORSONI, un fonds de commerce de Restauration.

LOCATION-GÉRANCE

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 11 mai 2018 fait à SAN NICOLAO,

Monsieur Pierre Félix MARIANI, époux de Madame Benoite AGOSTI, demeurant MORIANI PLAGES, 20230 SAN NICOLAO, immatriculé au Registre du Commerce et des Sociétés de BASTIA sous le numéro 342 793 593, a confié à :

La Société FINIDORI, EURL au capital de 2000,00 euros, dont le siège social est Chez Mr et Mme FINIDORI Christian - LUSTINCONI, 20270 ALERIA, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de BASTIA, sous le n° 527 771 976, représentée par son gérant, Monsieur FINIDORI Benoit Vincent. L'exploitation à titre de location-gérance du fonds de commerce de Débit de boissons, licence quatrième catégorie, restaurant, situé à MORIANI PLAGES - 20230 SAN NICOLAO, connu sous le nom de **"U LAMPIONE"**; à compter du 01 juin 2018 renouvelable ensuite d'année en année par tacite prolongation, sauf dénonciation.

Toutes les marchandises nécessaires à l'exploitation du fonds de commerce dont il s'agit seront achetées et payées par le gérant, et il en sera de même de toutes sommes quelconques et charges dues à raison de l'exploitation dudit fonds, qui incomberont également au gérant, le bailleur ne devant en aucun cas être inquiété ni recherché à ce sujet.

Pour unique avis signé FINIDORI, le locataire-gérant.

N° 39**FIN LOCATION GERANCE**Le contrat de location gérance qui avait été consenti par acte SSP en date du 24/05/2017 par Mme Chaubon Caroline, présidente de la société SAS Boccaffine, Nonza 2017, à M. Polifroni Jeffrey demeurant à N°1, route du Cap, Pietranera, San Martino Di Lota, 20200 d'un fonds de commerce restaurant à l'enseigne **Boccaffine** sis et exploité à Nonza, 2017 pour une durée de 1 an renouvelable à compter du 16/04/2018 a pris fin le 13/05/2018 d'un commun accord.**N° 40****AVIS**Par assemblée du 17 avril 2018, les associés de la **Sarl SAINTE ANNE**, dont le siège est à PENTA DI CASINCA (20213), BP 54 ZA de Folelli (503 199 127 RCS BASTIA), ont décidé de transformer la société en société civile immobilière à compter du même jour, sans création d'un être moral nouveau, et ont adopté le texte des statuts qui régiront désormais la Société. La dénomination, l'objet et la durée de la Société demeurent inchangées. Le capital social reste fixé à la somme de 2000 euros. Toutes les cessions sont soumises à agrément donné par décision unanime des associés. **Gérant de la société** : Monsieur Patrick BRANDIZI, ancien gérant, demeurant à FOLELLI (20213) - L'Aran-cera, Route royale.**N° 41****LOCATION GERANCE**

Suivant acte S.S.P. en date à Bastia du 14/05/2018.

La Société SAS Boccaffine, Nonza 2017, a donné en location gérance à Mme MELA Emilie, Catherine, demeurant 9 rue Cesar Campinchi, 20200 Bastia un fonds de commerce de Restaurant à l'enseigne Boccaffine sise et exploitée à Nonza, 2017 pour une durée de 1 an à compter du 14/05/2018, renouvelable par tacite reconduction.

**DISSOLUTION SOCIETE
LIQUIDATION SOCIETE****N° 42****GSC**

SARL au capital de 7623 euros

Siège : Route du Bord de Mer

20260 Lumio

414 763 342 RCS Bastia

L'AGE réunie le 31/12/2017 a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter de ce jour et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée. Elle a nommé comme liquidateur M. Christian, Georges GERIN, demeurant Route du Bord de Mer, 20260 LUMIO, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisé à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation. Le siège de la liquidation est fixé Route du Bord de Mer, 20260 LUMIO. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.

Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de Bastia, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

Pour avis, Le Liquidateur.

N° 43**GSC**

SARL en liquidation

Au capital de 7623 euros

Siège de liquidation :

Route du Bord de Mer, 20260 Lumio

414 763 342 RCS Bastia

L'Assemblée Générale réunie le 31/12/2017 a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé M. Christian Georges GERIN de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite assemblée. Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de commerce de Bastia, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

Pour avis, Le Liquidateur.

N° 44**LES SABLES
DE SANTA GIULIA**

Société Civile Immobilière

En liquidation au capital de 1000 euros

Siège de liquidation :

Avenue Georges Pompidou

20137 Porto-Vecchio

RCS Ajaccio 524 177 607

**AVIS DE CLÔTURE
DE LIQUIDATION**

L'A.G. réunie le 31/03/2018 a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé M. Jean-Noël MARCELLESI de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite assemblée. Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de commerce d'Ajaccio.

Pour avis, Le Liquidateur.

**LES SABLES
DE SANTA GIULIA**

Société Civile Immobilière

En liquidation

Au capital de 1000 euros

Siège social :

Avenue Georges Pompidou

20137 Porto-Vecchio

RCS Ajaccio 524 177 607

**AVIS DE DISSOLUTION
ANTICIPEE**

L'A.G.E. réunie le 31/03/2018 a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter de ce jour et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée.

Elle a nommé comme liquidateur M. Jean-Noël MARCELLESI, demeurant Peri Giovanni, Route d'Arca, 20137 PORTO-VECCHIO, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisé à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation. Le siège de la liquidation est fixé Avenue Georges Pompidou, 20137 PORTO-VECCHIO. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.

Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce d'Ajaccio.

Pour avis,
Le Liquidateur.**N° 46****TIVOLIMO**

SCI au capital de 21.000 €

Siège : Chemin du Ruppione

20166 Pietrosella

808997290 RCS Ajaccio

Aux termes d'une assemblée générale extraordinaire en date du 03/04/2018 les associés ont décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 03/04/2018. Liquidateur MEUCCI Franck, demeurant Lieu dit Canaso, 20190 SANTA MARIA SICHE Le siège de la liquidation est fixé au au siège social, où sera adressée la correspondance et seront notifiés tous actes et documents. Formalités au RCS Ajaccio.

N° 47**R&R**

Société Civile Immobilière

En liquidation

Au capital de 100 euros

Siège social : Résidence Tinerella

Grosseto Prugna

20166 Porticcio (Corse)

752 989 392 RCS Ajaccio

- L'assemblée générale des associés du 18 mai 2018 a approuvé les comptes de liquidation, donné quitus au liquidateur et l'a déchargé de son mandat, prononcé la clôture de la liquidation de la société, - Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du tribunal de commerce d'Ajaccio.

Pour avis, Le liquidateur.

N° 48



Bastia

Commune de Bastia

AVIS AU PUBLIC

Par un arrêté en date du 16 Mai 2018, Monsieur le Maire de Bastia a prorogé de 14 jours l'enquête publique sur le projet d'Aire de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine (Futur Site Patrimonial Remarquable).

La consultation du public qui était prévue sur 33 jours consécutifs du 16 avril 2018 au 18 mai 2018 inclus se prolonge ainsi de 14 jours jusqu'au Vendredi 1 Juin 2018. Cette prorogation est justifiée par l'organisation d'une permanence supplémentaire du commissaire enquêteur et suite à des problèmes informatiques n'ayant pas permis la consultation du dossier en ligne durant quelques jours.

Le dossier du projet d'aire de valorisation de l'architecture et du patrimoine sera mis à disposition du public :

- du lundi au vendredi de 8h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h00
- à l'accueil de la DGAPT, hôtel de Ville de Bastia
- en ligne sur le portail Internet de Bastia

Un registre permettant au public de consigner ses observations sera ouvert :

- du lundi au vendredi de 8h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h00
- à l'accueil de la DGAPT, Hôtel de Ville de Bastia

Chacun pourra consigner ses observations sur le registre d'enquête approprié, les adresser par écrit au commissaire enquêteur ou par mail à l'adresse :

enqueteavap@bastia.corsica

Le commissaire enquêteur, **Carole Savelli**, recevra les observations par mail à l'adresse précitée.

Une nouvelle permanence sera assurée par le commissaire enquêteur le - Vendredi 1er Juin 2018 de 14h à 17h, Mairie du Bastia, Bureau du CASC, 3ème étage.

N° 49



AVIS D'APPEL PUBLIC À LA CONCURRENCE

1. Identification de l'organisme passant le marché :

COMMUNE DE FIGARI
Mairie de Figari - Village - 20 114 FIGARI
Téléphone: 04 95 71 00 23- Fax: 04 95 71 04 65
Courriel : mairie.figari@wanadoo.fr

2. Objet :

Le marché a pour objet un Accord-cadre à bons de commande pour la désignation d'une entreprise qui devra réaliser, à la demande des services de la Commune de FIGARI, les opérations d'entretien des voiries communales et de leur environnement (Ex : bouches d'égout, avaloir, caniveaux, bordures, trottoirs, enrochements, murs et murets de soutènement).

Cet Accord-cadre à bons de commande permettra de désigner UN (1) opérateur et fait l'objet d'un lot unique qui ne comporte pas de tranche.

3. Caractéristiques principales :

3.1. Forme :

Il s'agit d'un marché à procédure adaptée [articles 27, 28, 30 et 59 du Décret du 25.03.2016 - N° 2016-360] pour un « Accord-cadre à bons de commande » [Article 78-1 alinéa 3 - Décret n°2016-360 du 25/03/2016] sans minimum et un maximum fixé en valeur. MAPA N° 2018/003
- Minimum pour UNE (1) année = 0 € HT
- Maximum pour UNE (1) année = 150.000 € HT - Si 3 reconductions à l'issue de la première année = 600.000 € HT
Aucune variante n'est autorisée.

3.2. Quantité ou Etendue :

Ce marché peut faire l'objet d'une reconduction : oui
DOUZE (12) mois [Début le 01 Septembre 2018 - Fin le 31 Août 2019]
ou QUARANTE HUIT (48) mois en cas de reconduction.
Description des modalités ou du calendrier des reconductions : A compter du 01 Septembre 2019, l'accord-cadre avec bons de commande pourra faire l'objet de 3 reconductions sans que sa durée totale ne puisse excéder 4 ans [fin 31 Août 2022]. La reconduction est laissée à l'appréciation de la Commune de FIGARI.

4. Informations pratiques :

Les candidats sont invités à télécharger le dossier de consultation des entreprises sur la plateforme de téléchargement dématérialisée, en particulier le règlement de la consultation pour des informations complètes sur <http://www.klekoon.com/>
Date limite de réception des offres : soit en format papier, soit au format électronique (<http://www.klekoon.com/>) avant le Lundi 18 Juin 2018 à 11h00.

Délai minimum de validité des offres : 90 jours à compter de la date limite de remise des offres.

5. Conditions d'attribution :

Offre économiquement la plus avantageuse en fonction des critères ci-dessous :

- Critère 1 - Valeur technique 60 points
- Critère 2 - Valeur financière 40 points

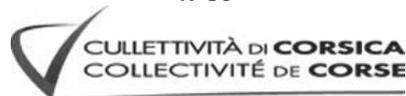
La Commune de FIGARI se réserve le droit, si elle l'estime nécessaire, de recourir à la négociation [CE - 18/09/2015 n°380821] avec le ou les candidats, par un simple échange de courriers ou lors d'un entretien personnalisé.
Après cette éventuelle étape, sera déclaré lauréat le candidat ayant obtenu la note la plus élevée.

6. Recours :

Tribunal Administratif de BASTIA - Tél. 04.95.32.88.66 - Télécopie : 04.95.32.38.55
Adresse courriel : greffe.ta-bastia@juradm.fr Villa Montepiano, 20407 BASTIA,

Pour extrait conforme,
Le Maire, Joseph POMPA.

N° 50



AVIS D'ATTRIBUTION

COLLECTIVITÉ DE CORSE

M. le Président du Conseil Exécutif
Direction de la Commande Publique
Service de gestion des procédures de marchés
11, bis Rue Del'Pellegrino, BP 414, 20183 AJACCIO - CEDEX
Tél : 04 95 29 15 30 - Fax : 04 95 29 12 56
mèl : jean-laurent.forni@corsedusud.fr
web : <http://www.isula.corsica>

Le marché ne fait pas l'objet d'une procédure conjointe

Objet : RD 72 - Aménagement de la Traversée de Caldaniccia - Section 1 (5 lots)
Commune de Sarrola-Carcopino - Canton GRAVONA PRUNELLI

Référence acheteur : AOO2017-149

Nature du marché : Travaux

Procédure ouverte

Classification CPV :

Principale : 45233000 - Travaux de construction, de fondation et de revêtement d'autoroutes, de routes

Complémentaires : 44113320 - Enrobés routiers

La procédure d'achat du présent avis est couverte par l'accord sur les marchés publics de l'OMC : OUI

Instance chargée des procédures de recours :

Tribunal administratif de Bastia
Villa Montépiano, 20407 Bastia - Cedex
Tél : 0495328866 - Fax : 0495323855
greffe.ta-bastia@juradm.fr

Précisions concernant le(s) délai(s) d'introduction des recours :

- Conformément aux articles L.551-13 à L.551-23 et R.551-7 à R.551-10 du CJA, un référé contractuel peut être introduit après la signature du marché, dans un délai de trente et un jours à compter de la publication de l'Avis d'Attribution du Marché.

- En référence à l'arrêt d'assemblée du Conseil d'Etat du 4 avril 2014 « Département du Tarn-et-Garonne », un recours en contestation de validité du marché peut être formulé auprès du Tribunal Administratif de Bastia, dans un délai de deux mois à compter de la publication de l'Avis d'Attribution du Marché, assorti le cas échéant d'un référé suspension en application de l'article L 521-1 du Code de Justice Administrative.
- Par ailleurs, en application de l'article R.421-1 du Code de justice administrative, un recours pour excès de pouvoir peut être intenté auprès du TA de Bastia, dans un délai de deux mois, à partir de la notification ou de la publication de la décision attaquée.

Attribution du marché

Valeur totale du marché (hors TVA)

Offre la plus basse : 41886 euros - offre la plus élevée : 1753293 euros prise en considération

LOT N° 1 - Voiries réseaux divers

Nombre d'offres reçues : 3

Date d'attribution : 16/05/18

Marché n° : 2018-004

GPT SO.TRA.ROUT(mandataire).SARL TPB DEBENE/SAS NATALI , Gare de Mezzana, 20167 Sarrola-Carcopino

Montant HT : 1.753.293,71 Euros

Le titulaire est une PME : NON

Sous-traitance : oui.

Part de la sous-traitance, en valeur (H.T.) : 506.810,15 euros.

LOT N° 2 - Enrobé

Nombre d'offres reçues : 3

Date d'attribution : 16/05/18

Marché n° : 2018-005

SMTE, CARRIERE DE CALDANICCIA, 20000 Ajaccio

Montant HT : 612.759,60 Euros

Le titulaire est une PME : NON

Sous-traitance : oui.

Part de la sous-traitance Inconnue.

LOT N° 3 - Eclairage

Nombre d'offres reçues : 4

Date d'attribution : 16/05/18

Marché n° : 2018-006

GPT RAFFALLI ET CIE /EIC, CALDANICCIA, 20167 Sarrola-Carcopino

Montant HT : 120.000,00 Euros

Le titulaire est une PME : NON

Sous-traitance : oui.

Part de la sous-traitance Inconnue.

LOT N° 4 - Signalisation

Nombre d'offres reçues : 3

Date d'attribution : 16/05/18

Marché n° : 2018-007

SARL SOTRAVOS, Lieu dit Suaralta-Route de Valle Di Mezzana, 20167 Sarrola-Carcopino

Montant HT : 76.937,50 Euros

Le titulaire est une PME : NON

Sous-traitance : oui.

Part de la sous-traitance Inconnue.

LOT N° 5 - Espaces verts

Nombre d'offres reçues : 3

Date d'attribution : 16/05/18

Marché n° : 2018-008

ALTA VERDI, Rte de Pila Canale - Pisciatella, 20166 Pietrosella

Montant HT : 41.886,00 Euros

Le titulaire est une PME : NON

Sous-traitance : oui.

Part de la sous-traitance Inconnue.

Envoi le 22/05/18 à la publication

Pour retrouver cet avis intégral, allez sur
<http://www.corsedusud.fr/marches-publics/tous-marches/>

J02 Avis de Marché appel d'offre standard Dir24 Département(s) de publication : 20A , 20B

AVIS DE MARCHÉ

Directive 2014/24/UE

Le présent avis constitue un appel à la concurrence

SECTION I : POUVOIR ADJUDICATEUR

I.1) NOM ET ADRESSES

Communauté Communes Piève de l'ORNANO, 428 bld Marie-Jeanne BOZZI - BP 93, 20166, PORTICCIO, Téléphone : (+33) 4 95 23 02 00,
Courriel : cdc-ornano@hotmail.fr,
Fax : (+33) 4 95 27 11 56, Code NUTS : FRM01

Adresse(s) internet :

Adresse principale : <http://cc-pieveornano.e-marchespublics.com>

Adresse du profil acheteur : <http://cc-pieveornano.e-marchespublics.com>

I.2) PROCÉDURE CONJOINTE

I.3) COMMUNICATION

Les documents du marché sont disponibles gratuitement en accès direct non restreint et complet, à l'adresse suivante : <http://cc-pieveornano.e-marchespublics.com>

Adresse à laquelle des informations complémentaires peuvent être obtenues :

au(x) point(s) de contact susmentionné(s)

autre adresse :

Les offres ou les demandes de participation doivent être envoyées :

au(x) point(s) de contact susmentionné(s)

à l'adresse suivante :

I.4) TYPE DE POUVOIR ADJUDICATEUR

Autorité régionale ou locale

I.5) ACTIVITÉ PRINCIPALE

Services généraux des administrations publiques

SECTION II : OBJET

II.1) ÉTENDUE DU MARCHÉ

II.1.1) Intitulé : **FOURNITURE, STOCKAGE ET MISE EN PLACE DE MATERIEL POUR LA COLLECTE SELECTIVE Y COMPRIS PRESTATIONS DE COMMUNICATION**

Numéro de référence : 04-2018

II.1.2) Code CPV principal :

Descripteur principal : 44613800.

II.1.3) Type de marché :

II.1.4) Description succincte : La communauté de communes de la Piève de l'Ornano a décidé de mettre en place la collecte sélective des déchets sur son territoire.

La population desservie sera amenée à extraire les produits recyclables de ses déchets ménagers et assimilés et à les déposer dans des conteneurs spécifiques.

II.1.5) Valeur totale estimée :

Valeur hors TVA : 1.180.000 euros

II.1.6) Information sur les lots :

Ce marché est divisé en lots : Oui

Il est possible de soumettre des offres pour tous les lots

II.2) DESCRIPTION

II.2.1) Intitulé : Fourniture, marquage, transport, livraison et mise en place sur points de collecte de bacs roulants et équipements connexes (Sacs, bio seaux, bacs de pré-tri et composteurs).

Lot n° : 1

II.2.2) Code(s) CPV additionnel(s)

Code CPV principal : 44613800.

Code CPV principal : 22459100.

Code CPV principal : 19640000.

Code CPV principal : 44613600.

II.2.3) Lieu d'exécution

Code NUTS : FRM01|

Lieu principal d'exécution : Territoire de la Communauté des Communes de la Piève de l'Ornano

II.2.4) Description des prestations : Les conteneurs roulants et équipements connexes seront destinés à la collecte des déchets suivants : - Ordures Ménagères (déchets résiduels) - Déchets d'activités économiques - Emballages légers - Papier - Verre - Cartons

- Déchets organiques En complément de la collecte en bacs roulants, la Communauté de communes souhaite faire l'acquisition de sacs de collecte adaptés aux différents volumes de bacs roulants, bacs de pré-tri et bio seaux et également élaborer un plan compostage, disposer d'un stock de composteurs et de prestations associées.

II.2.5) Critères d'attribution

Le prix n'est pas le seul critère d'attribution et tous les critères sont énoncés uniquement dans les documents du marché

II.2.6) Valeur estimée

Valeur hors TVA : 400.000 EUR.

II.2.7) Durée du marché, de l'accord-cadre ou du système d'acquisition dynamique

Durée en mois : 48

Ce marché peut faire l'objet d'une reconduction : non

Description des modalités ou du calendrier des reconductions :

II.2.9) Informations sur les limites concernant le nombre de candidats invités à participer

Critères objectifs de limitation du nombre de candidats :

II.2.10) Variantes

Des variantes seront prises en considération : non

II.2.11) Information sur les options

Options : non

II.2.12) Informations sur les catalogues électroniques

Les offres doivent être présentées sous la forme de catalogues électroniques ou inclure un catalogue électronique : non

II.2.13) Information sur les fonds de l'Union européenne

Le contrat s'inscrit dans un projet/programme financé par des fonds de l'Union européenne : non

II.2.14) Informations complémentaires :

II.2.1) Intitulé : Fourniture, marquage, transport, livraison et mise en place sur points de collecte de colonnes aériennes.

Lot n° : 2

II.2.2) Code(s) CPV additionnel(s)

Code CPV principal : 44613800.

Code CPV principal : 22459100.

II.2.3) Lieu d'exécution

Code NUTS : FRM01|

Lieu principal d'exécution : Territoire de la Communauté des Communes de la Piève de l'Ornano

II.2.4) Description des prestations : Les colonnes aériennes seront destinées à la collecte des déchets suivants : - Emballages légers - Papier - Verre - Cartons Les modalités de fourniture, marquage, transport, stockage et de livraison du matériel précité sont précisées dans le cahier des charges.

II.2.5) Critères d'attribution

Le prix n'est pas le seul critère d'attribution et tous les critères sont énoncés uniquement dans les documents du marché

II.2.6) Valeur estimée

Valeur hors TVA : 350.000 EUR.

II.2.7) Durée du marché, de l'accord-cadre ou du système d'acquisition dynamique

Durée en mois : 48

Ce marché peut faire l'objet d'une reconduction : non

Description des modalités ou du calendrier des reconductions :

II.2.9) Informations sur les limites concernant le nombre de candidats invités à participer

Critères objectifs de limitation du nombre de candidats :

II.2.10) Variantes

Des variantes seront prises en considération : non

II.2.11) Information sur les options

Options : non

II.2.12) Informations sur les catalogues électroniques

Les offres doivent être présentées sous la forme de catalogues électroniques ou inclure un catalogue électronique : non

II.2.13) Information sur les fonds de l'Union européenne

Le contrat s'inscrit dans un projet/programme financé par des fonds de l'Union européenne : non

II.2.14) Informations complémentaires :

II.2.1) Intitulé : Fourniture de supports de communication et mobiliers signalétiques relatifs à la collecte sélective.

Lot n° : 3

II.2.2) Code(s) CPV additionnel(s)

Code CPV principal : 34928400.

Code CPV principal : 22459100.

II.2.3) Lieu d'exécution

Code NUTS : FRM01|

Lieu principal d'exécution : Territoire de la Communauté des Communes de la Piève de l'Ornano

II.2.4) Description des prestations : Les supports de communication et mobiliers signalétiques sont destinés à renforcer le programme de développement de la collecte sélective en offrant aux usagers une information claire et une bonne compréhension des principes de tri sélectif. Les modalités de fourniture ou fourniture et pose des équipements, transport, stockage et de livraison du matériel précité sont précisées dans le cahier des charges.

II.2.5) Critères d'attribution

Le prix n'est pas le seul critère d'attribution et tous les critères sont énoncés uniquement dans les documents du marché

II.2.6) Valeur estimée

Valeur hors TVA : 150.000 EUR.

II.2.7) Durée du marché, de l'accord-cadre ou du système d'acquisition dynamique

Durée en mois : 48

Ce marché peut faire l'objet d'une reconduction : non

Description des modalités ou du calendrier des reconductions :

II.2.9) Informations sur les limites concernant le nombre de candidats invités à participer

Critères objectifs de limitation du nombre de candidats :

II.2.10) Variantes

Des variantes seront prises en considération : non

II.2.11) Information sur les options

Options : non

II.2.12) Informations sur les catalogues électroniques

Les offres doivent être présentées sous la forme de catalogues électroniques ou inclure un catalogue électronique : non

II.2.13) Information sur les fonds de l'Union européenne

Le contrat s'inscrit dans un projet/programme financé par des fonds de l'Union européenne : non

II.2.14) Informations complémentaires :

II.2.1) Intitulé : Fourniture et pose sur points de collecte de conteneurs enterrés.

Lot n° : 4

II.2.2) Code(s) CPV additionnel(s)

Code CPV principal : 44613800.

Code CPV principal : 22459100.

Code CPV principal : 45111291.

II.2.3) Lieu d'exécution

Code NUTS : FRM01|

Lieu principal d'exécution : Territoire de la Communauté des Communes de la Piève de l'Ornano

II.2.4) Description des prestations : Les conteneurs enterrés seront destinés à la collecte des déchets suivants : - Emballages légers - Verre - OM Les modalités de fourniture et pose des équipements, marquage, transport, stockage et de livraison du matériel précité sont précisées dans le cahier des charges.

II.2.5) Critères d'attribution

Le prix n'est pas le seul critère d'attribution et tous les critères sont énoncés uniquement dans les documents du marché

II.2.6) Valeur estimée

Valeur hors TVA : 280.000 EUR.

II.2.7) Durée du marché, de l'accord-cadre ou du système d'acquisition dynamique

Durée en mois : 48

Ce marché peut faire l'objet d'une reconduction : non
Description des modalités ou du calendrier des reconductions :
II.2.9) Informations sur les limites concernant le nombre de candidats invités à participer
Critères objectifs de limitation du nombre de candidats :
II.2.10) Variantes
Des variantes seront prises en considération : non
II.2.11) Information sur les options
Options : non
II.2.12) Informations sur les catalogues électroniques
Les offres doivent être présentées sous la forme de catalogues électroniques ou inclure un catalogue électronique : non
II.2.13) Information sur les fonds de l'Union européenne
Le contrat s'inscrit dans un projet/programme financé par des fonds de l'Union européenne : non
II.2.14) Informations complémentaires :

SECTION III : RENSEIGNEMENTS D'ORDRE JURIDIQUE, ÉCONOMIQUE, FINANCIER ET TECHNIQUE

III.1) CONDITIONS DE PARTICIPATION

III.1.1) Habilitation à exercer l'activité professionnelle, y compris exigences relatives à l'inscription au registre du commerce ou de la profession

Liste et description succincte des conditions : Pièces de la candidature telles que prévues aux articles 48 et 49 du Décret n°2016-360 du 25 mars 2016

III.1.2) Capacité économique et financière

Critères de sélection tels que mentionnés dans les documents de la consultation

Liste et description succincte des critères de sélection :

Niveau(x) spécifique(s) minimal/minimaux exigé(s) :

III.1.3) Capacité technique et professionnelle

Critères de sélection tels que mentionnés dans les documents de la consultation

Liste et description succincte des critères de sélection, indication des informations et documents requis :

Niveau(x) spécifique(s) minimal/minimaux exigé(s) :

III.1.5) Informations sur les marchés réservés :

III.2) CONDITIONS LIÉES AU MARCHÉ

III.2.1) Information relative à la profession

III.2.2) Conditions particulières d'exécution :

III.2.3) Informations sur les membres du personnel responsables de l'exécution du marché

III.2.4) Marché éligible au MPS

La transmission et la vérification des documents de candidatures peut être effectuée par le dispositif Marché public simplifié sur présentation du numéro de SIRET : non

SECTION IV : PROCÉDURE

IV.1) DESCRIPTION

IV.1.1) Type de procédure
procédure ouverte

IV.1.3) Informations sur l'accord-cadre ou le système d'acquisition dynamique

Le marché implique la mise en place d'un accord-cadre

Accord-cadre avec un seul opérateur

Dans le cas d'accords-cadres - justification d'une durée dépassant quatre ans :

IV.1.4) Informations sur la réduction du nombre de solutions ou d'offres durant la négociation ou le dialogue

IV.1.5) Information sur la négociation

IV.1.6) Enchère électronique :

IV.1.8) Information concernant l'accord sur les marchés publics (AMP)

Le marché est couvert par l'accord sur les marchés publics : non

IV.2) RENSEIGNEMENTS D'ORDRE ADMINISTRATIF

IV.2.1) Publication antérieure relative à la présente procédure

Numéro de l'avis au JO série S :

IV.2.2) Date limite de réception des offres ou des demandes de participation

25 juin 2018 à 17:00

IV.2.3) Date d'envoi estimée des invitations à soumissionner ou à participer aux candidats sélectionnés

Date :

IV.2.4) Langue(s) pouvant être utilisée(s) dans l'offre ou la demande de participation :

français

IV.2.6) Délai minimal pendant lequel le soumissionnaire est tenu de maintenir son offre :

L'offre doit être valable jusqu'au :

ou

Durée en mois : 4 [A compter de la date limite de réception des offres]

IV.2.7) Modalité d'ouverture des offres

Date : 02 juillet 2018 à 10:00 Lieu : Communauté de Communes de la Pieve d'Ornano
 428 Blvd Marie-Jeanne Bozzi
 BP 125
 20166 PORTICCIO

Informations sur les personnes autorisées et les modalités d'ouverture :

SECTION VI : RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

VI.1) RENOUELEMENT

Il ne s'agit pas d'un marché renouvelable

Calendrier prévisionnel de publication des prochains avis :

VI.2) INFORMATIONS SUR LES ÉCHANGES ÉLECTRONIQUES

VI.3) INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

VI.4) PROCÉDURES DE RECOURS

VI.4.1) Instance chargée des procédures de recours :

Tribunal Administratif de Bastia, Villa Montépiano, 20407, BASTIA, Téléphone :

[+33] 4 95 32 88 66, Courriel : greffe.ta-bastia@juradm.fr Fax : [+33] 4 95 32 38 55,

VI.4.2) Organe chargé des procédures de médiation :

VI.4.3) Introduction de recours :

VI.4.4) Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus sur l'introduction de recours :

VI.5) DATE D'ENVOI DU PRÉSENT AVIS : 16 mai 2018



LE SAVIEZ-VOUS ?

Avec actulegales.fr, vous retrouvez toutes les annonces légales entreprises parues dans la presse habilitée depuis le 1er janvier 2010



Actulegales.fr, avec votre journal

Actulegales.fr
Le site officiel des annonces légales d'entreprises

Association de la presse pour la transparence économique (APTE) avec le concours de  **Infolegale**



AVIS D'ACCORD CADRE A BONS DE COMMANDE

PROCÉDURE ADAPTÉE

ENTITÉ ADJUDICATRICE

MONTANT INFÉRIEUR AU SEUIL DE 418.000 € HT

CCI2B/DC/2018.045

Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur :

M. Le Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie Territoriale de Bastia et de la Haute-Corse - Hôtel Consulaire - Rue du Nouveau Port
20293 Bastia Cedex
Tel : 04.95.54.44.44 - Fax : 04.95.54.44.45

Correspondant :

M. Le Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie Territoriale de Bastia et de la Haute-Corse - Hôtel Consulaire - Rue du Nouveau Port
20293 Bastia Cedex
Tel : 04.95.54.44.44 - Fax : 04.95.54.44.45

Principale(s) activité(s) de l'Entité Adjudicatrice :

Services généraux des administrations publiques/activités Aéroportuaires.

Objet de l'accord cadre :

Travaux d'entretien et d'installation des clôtures de l'aéroport de Bastia Poretta.

Durée de l'Accord Cadre : 3 ans

Lieux de livraison :

Aéroport de Bastia Poretta
N45340000-2 | Travaux d'installation de clôtures, de garde-corps et de dispositifs de sécurité | Nomenclature Européenne CPV :

Caractéristiques principales :

Dans le périmètre de la concession aéroportuaire, il s'agit de réaliser des travaux d'entretien, tant préventives que correctives, d'installation des clôtures.

La procédure d'achat du présent avis est couverte par l'accord sur les marchés publics de l'OMC.

Mode de dévolution de l'accord cadre :

L'Entité Adjudicatrice a décidé de déroger à la règle de l'allotissement défini à l'article 12 du Décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 car celui-ci est de nature à rendre techniquement difficile et financièrement plus coûteux l'exécution des prestations.

Mode de passation de l'accord cadre :

L'accord cadre est passé selon la procédure adaptée- définie par les articles 1er, 27 et 34.1.1°b), 78I. al.3, 78 II.2°, 78 III et 80 du Décret n° 2016-360 du 25 mars 2016.

L'entité adjudicatrice, par application des dispositions de l'article 27 al. 2 du Décret n° 2016-360 du 25.03.2016 pourra attribuer l'accord-cadre sur la base des offres initiales sans négociation, lorsque celle-ci sont recevables selon les termes de l'article 62.1 du Décret sus indiqué.

L'accord cadre est à bons de commande et mono attributaire

L'accord cadre fixe toutes les stipulations contractuelles conformément aux dispositions de l'article 78.I. al.3 du Décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 portant application de l'Ordonnance du 23 juillet 2015 et notamment la consistance et le prix des prestations et leurs modalités de détermination.

Il est exécuté au fur et à mesure de l'émission de bons de commande car pour des raisons techniques, économiques et financières, le rythme et l'étendue des besoins à satisfaire ne peuvent être entièrement arrêtés.

La Chambre de Commerce et d'Industrie Territoriale de Bastia et de la Haute-Corse a décidé de passer un accord cadre à bons de commande sans minimum annuel mais avec un maximum annuel de 120.000 € :

L'avis concerne un accord cadre passé avec un seul opérateur économique.

Modalités essentielles de financement et de paiement de l'accord cadre :

- Les articles 110 à 131 du Décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 portant application de l'ordonnance du 23 juillet 2015.

- Le paiement des acomptes est de 30 jours par virement

- Crédits ouverts à la section : 130

Langue dans laquelle les candidatures et les offres doivent être adressées :

Le Français

Unité monétaire utilisée : L'euro

LA DEMANDE DE DOSSIER SE FERA PAR TELECOPIE OU COURRIER POSTAL A L'ADRESSE CI-DESSOUS :

Chambre de Commerce et d'Industrie de Bastia et de la Haute-Corse - Direction Générale/Département Juridique et Affaires Générales/Bureau de la Commande Publique et de la Domanialité

Palais Consulaire - BP 210

20293 BASTIA Cedex

ou téléchargement sur le site : www.ccihc.fr

LE DOSSIER SERA ADRESSE AU CANDIDAT QUI EN AURA FAIT LA DEMANDE, PAR COURRIER RECOMMANDE AVEC ACCUSE RECEPTION

Présentation des documents et des renseignements à fournir par le candidat :

Le candidat produit à l'appui de sa candidature :

- Une déclaration sur l'honneur pour justifier qu'il n'entre dans aucun des cas mentionnés aux articles 45 et 48 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée et notamment qu'il est en règle au regard des articles L. 5212-1 à L. 5212-11 du code du travail concernant l'emploi des travailleurs handicapés.

- Tous documents permettant à l'acheteur la vérification de l'aptitude à exercer l'activité professionnelle, de la capacité économique et financière et des capacités techniques et professionnelles du candidat conformément à l'article 44 du Décret n° 2016-360 du 25 mars 2016, ainsi que des documents relatifs aux pouvoirs des personnes habilitées à les engager.

- La présentation d'une liste de prestations effectuées au cours des trois dernières années similaires ou équivalentes à l'objet du marché, indiquant le montant, la date et le destinataire publics et privés. .../...

Les candidats qui ne peuvent soumissionner à un marché public en application des dispositions des articles 45 et 48 de l'ordonnance du 23 juillet 2015, ou qui, le cas échéant après mise en oeuvre des dispositions de l'article 55 du Décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 produisent des dossiers de candidatures ne comportant pas les pièces mentionnées aux articles 44 et 48 du Décret n° 2016-360 du 25 mars 2016, ne sont pas admis à participer à la suite de la procédure de passation du marché.

Date limite de remise des offres : Le 15 juin 2018 à 10h00

Critères de sélection des candidatures :

Les candidatures qui n'ont pas été écartées sont examinées au regard :

* des garanties financières

* des capacités techniques

* des compétences et moyens professionnelles du candidat,

* de la liste de prestations similaires effectuées sur les trois dernières années

Critères de sélection des offres à l'accord-cadre :

L'offre économiquement la plus avantageuse sera appréciée en fonction des critères ci-dessous avec leur pondération :

* Le prix des prestations [60%]

* La valeur technique [40%] définie à travers un mémoire technique qui précisera les dispositions que le candidat propose pour l'exécution des prestations à savoir : la méthodologie adoptée pour la réalisation des prestations décrites dans le CCTP, les moyens humains dédiés à la réalisation des prestations décrites dans le CCTP, la liste exhaustive des stocks avec le nom du fabricant et les délais de livraison.

Durée de validité des offres : 6 mois

Numéro de référence attribué par l'Entité Adjudicatrice : 2018.045

Adresse à laquelle le dossier de candidature devra être déposé :

Chambre de Commerce et d'Industrie de Bastia et de la Haute-Corse
Direction Générale/Département Juridique et Affaires Générales/Bureau de la Commande Publique et de la Domanialité

Palais Consulaire - BP 210

20293 BASTIA Cedex

ou

Téléchargement sur le site: www.ccihc.fr

Renseignements complémentaires

Renseignements administratifs : Département Juridique et Affaires Générales/Bureau de la Commande Publique

Tél : 04.95.54.44.38/04.95.54.44.66

Fax : 04.95.54.44.96

Renseignements techniques :

Port de Bastia

Tél : 04 95 55 25 19/04 95 55 25 07

Fax : 04.95.54.44.96

Instance chargée des procédures de recours et auprès de laquelle des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours :

Tribunal Administratif de Bastia

Chemin Montépiano, 20407 Bastia Cedex

Tel : 04.95.32.88.66/Fax : 04.95.32.88.55

Services auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours :

Département Juridique et Affaires Générales

Tel : 04.95.54.44.66 et 04.95.54.44.38

Fax : 04.95.54.44.96

ORGANE CHARGE DES PROCEDURES DE MEDIATION :

Comité Consultatif Interrégional de Règlement Amiable des Litiges, Place Félix Baret, CS 80001, 13282 MARSEILLE Cedex 06

Précisions concernant le(s) détail(s) d'introduction des recours :

* D'un référé pré-contractuel prévu aux articles L.551-1 à L.551-12 du Code de Justice Administratif [C.J.A.] et pouvant être exercé avant la signature du contrat

* D'un référé contractuel prévu aux articles L.551-13 à L.551-23 du Code de Justice Administratif [C.J.A.] et pouvant être exercé dans les délais de 31 jours ou de 06 mois en cas d'absence de publicité,

* Recours de pleine juridiction ouvert aux concurrents évincés et pouvant être exercé dans les deux mois suivant la date à laquelle la conclusion du contrat est rendue publique,

* Recours contre une décision administrative prévu aux articles R.421-1 à R.421-7 du C.J.A. et pouvant être exercé dans les deux mois suivant la notification ou publication de la décision par la personne publique

Date d'envoi du présent avis à la publication : Le 18 mai 2018

N° 53



AVIS RECTIFICATIF DU 18/05/18

COLLECTIVITÉ DE CORSE

M. Le Président du Conseil Exécutif

Direction de la Commande Publique

Service de gestion des procédures de marchés

11, bis Rue Del'Pellegrino, BP 414, 20183 AJACCIO - CEDEX

Tél : 04 95 29 15 30 - Fax : 04 95 29 12 56

mèl : jean-laurent.forni@corsedesud.fr

web : <http://www.isula.corsica>

Référence : MAB 2018-020

Objet : Travaux spéciaux sur les talus amont et aval, maçonnerie, hydraulique et revêtement (3 lots)du Vergajo à ZICAVO.R.D. 757a

Remise des offres :

au lieu de : 22/05/18 à 12h00 au plus tard.

lire : 11/06/18 à 12h00 au plus tard.

Ajouter : Bonjour,

En raison de plusieurs erreurs techniques, le BPU, le DQE, le RC, le CCTP et la mission géotechnique ont été modifiés.

En conséquence, la DLRO a été décalée au 11 juin 2018 à 12H00.

Cordialement.

La Commande Publique

Pour retrouver cet avis intégral, allez sur

<http://www.corsedesud.fr/marches-publics/tous-marches/>



AVIS D'ACCORD CADRE A BONS DE COMMANDE

PROCÉDURE ADAPTÉE

ENTITÉ ADJUDICATRICE

MONTANT INFÉRIEUR AU SEUIL DE 418.000 € HT

CCI2B/DC/2018.045

Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur :

M. Le Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie Territoriale de Bastia et de la Haute-Corse - Hôtel Consulaire - Rue du Nouveau Port
20293 Bastia Cedex
Tel : 04.95.54.44.44 - Fax : 04.95.54.44.45

Correspondant :

M. Le Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie Territoriale de Bastia et de la Haute-Corse - Hôtel Consulaire - Rue du Nouveau Port
20293 Bastia Cedex
Tel : 04.95.54.44.44 - Fax : 04.95.54.44.45

Principale(s) activité(s) de l'Entité Adjudicatrice :

Services généraux des administrations publiques/activités Aéroportuaires.

Objet de l'accord cadre :

Travaux d'entretien et d'installation des clôtures de l'aéroport de Bastia Poretta.

Durée de l'Accord Cadre : 3 ans

Lieux de livraison :

Aéroport de Bastia Poretta
N45340000-2 | Travaux d'installation de clôtures, de garde-corps et de dispositifs de sécurité | Nomenclature Européenne CPV :

Caractéristiques principales :

Dans le périmètre de la concession aéroportuaire, il s'agit de réaliser des travaux d'entretien, tant préventives que correctives, d'installation des clôtures.

La procédure d'achat du présent avis est couverte par l'accord sur les marchés publics de l'OMC.

Mode de dévolution de l'accord cadre :

L'Entité Adjudicatrice a décidé de déroger à la règle de l'allotissement défini à l'article 12 du Décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 car celui-ci est de nature à rendre techniquement difficile et financièrement plus coûteux l'exécution des prestations.

Mode de passation de l'accord cadre :

L'accord cadre est passé selon la procédure adaptée- définie par les articles 1er, 27 et 34.1.1°b), 78I. al.3, 78 II.2°, 78 III et 80 du Décret n° 2016-360 du 25 mars 2016.

L'entité adjudicatrice, par application des dispositions de l'article 27 al. 2 du Décret n° 2016-360 du 25.03.2016 pourra attribuer l'accord-cadre sur la base des offres initiales sans négociation, lorsque celle-ci sont recevables selon les termes de l'article 62.I du Décret sus indiqué.

L'accord cadre est à bons de commande et mono attributaire

L'accord cadre fixe toutes les stipulations contractuelles conformément aux dispositions de l'article 78.I. al.3 du Décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 portant application de l'Ordonnance du 23 juillet 2015 et notamment la consistance et le prix des prestations et leurs modalités de détermination.

Il est exécuté au fur et à mesure de l'émission de bons de commande car pour des raisons techniques, économiques et financières, le rythme et l'étendue des besoins à satisfaire ne peuvent être entièrement arrêtés.

La Chambre de Commerce et d'Industrie Territoriale de Bastia et de la Haute-Corse a décidé de passer un accord cadre à bons de commande sans minimum annuel mais avec un maximum annuel de 120.000 € :

L'avis concerne un accord cadre passé avec un seul opérateur économique.

Modalités essentielles de financement et de paiement de l'accord cadre :

- Les articles 110 à 131 du Décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 portant application de l'ordonnance du 23 juillet 2015.

- Le paiement des acomptes est de 30 jours par virement

- Crédits ouverts à la section : 130

Langue dans laquelle les candidatures et les offres doivent être adressées :

Le Français

Unité monétaire utilisée : L'euro

LA DEMANDE DE DOSSIER SE FERA PAR TELECOPIE OU COURRIER POSTAL A L'ADRESSE CI-DESSOUS :

Chambre de Commerce et d'Industrie de Bastia et de la Haute-Corse - Direction Générale/Département Juridique et Affaires Générales/Bureau de la Commande Publique et de la Domanialité

Palais Consulaire - BP 210

20293 BASTIA Cedex

ou téléchargement sur le site : www.ccihc.fr

LE DOSSIER SERA ADRESSE AU CANDIDAT QUI EN AURA FAIT LA DEMANDE, PAR COURRIER RECOMMANDÉ AVEC ACCUSE RECEPTION

Présentation des documents et des renseignements à fournir par le candidat :

Le candidat produit à l'appui de sa candidature :

- Une déclaration sur l'honneur pour justifier qu'il n'entre dans aucun des cas mentionnés aux articles 45 et 48 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée et notamment qu'il est en règle au regard des articles L. 5212-1 à L. 5212-11 du code du travail concernant l'emploi des travailleurs handicapés.

- Tous documents permettant à l'acheteur la vérification de l'aptitude à exercer l'activité professionnelle, de la capacité économique et financière et des capacités techniques et professionnelles du candidat conformément à l'article 44 du Décret n° 2016-360 du 25 mars 2016, ainsi que des documents relatifs aux pouvoirs des personnes habilitées à les engager.

- La présentation d'une liste de prestations effectuées au cours des trois dernières années similaires ou équivalentes à l'objet du marché, indiquant le montant, la date et le destinataire publics et privés.

Les candidats qui ne peuvent soumissionner à un marché public en application des dispositions des articles 45 et 48 de l'ordonnance du 23 juillet 2015, ou qui, le cas échéant après mise en oeuvre des dispositions de l'article 55 du Décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 produisent des dossiers de candidatures ne comportant pas les pièces mentionnées aux articles 44 et 48 du Décret n° 2016-360 du 25 mars 2016, ne sont pas admis à participer à la suite de la procédure de passation du marché.

Date limite de remise des offres : Le 15 juin 2018 à 10h00

Critères de sélection des candidatures :

Les candidatures qui n'ont pas été écartées sont examinées au regard :

* des garanties financières

* des capacités techniques

* des compétences et moyens professionnels du candidat,

* de la liste de prestations similaires effectuées sur les trois dernières années

Critères de sélection des offres à l'accord-cadre :

L'offre économiquement la plus avantageuse sera appréciée en fonction des critères ci-dessous avec leur pondération :

* Le prix des prestations [60%]

* La valeur technique [40%] définie à travers un mémoire technique qui précisera les dispositions que le candidat propose pour l'exécution des prestations à savoir : la méthodologie adoptée pour la réalisation des prestations décrites dans le CCTP, les moyens humains dédiés à la réalisation des prestations décrites dans le CCTP, la liste exhaustive des stocks avec le nom du fabricant et les délais de livraison.

Durée de validité des offres : 6 mois

Numéro de référence attribué par l'Entité Adjudicatrice : 2018.045

Adresse à laquelle le dossier de candidature devra être déposé :

Chambre de Commerce et d'Industrie de Bastia et de la Haute-Corse
Direction Générale/Département Juridique et Affaires Générales/Bureau de la Commande Publique et de la Domanialité

Palais Consulaire - BP 210

20293 BASTIA Cedex

ou

Téléchargement sur le site : www.ccihc.fr

Renseignements complémentaires

Renseignements administratifs : Département Juridique et Affaires Générales/Bureau de la Commande Publique

Tél : 04.95.54.44.38/04.95.54.44.66

Fax : 04.95.54.44.96

Renseignements techniques :

Port de Bastia

Tél : 04 95 55 25 19/04 95 55 25 07

Fax : 04.95.54.44.96

Instance chargée des procédures de recours et auprès de laquelle des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours :

Tribunal Administratif de Bastia

Chemin Montépiano, 20407 Bastia Cedex

Tel : 04.95.32.88.66/Fax : 04.95.32.88.55

Services auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours :

Département Juridique et Affaires Générales

Tel : 04.95.54.44.66 et 04.95.54.44.38

Fax : 04.95.54.44.96

ORGANE CHARGE DES PROCEDURES DE MEDIATION :

Comité Consultatif Interrégional de Règlement Amiable des Litiges, Place Félix Baret, CS 80001, 13282 MARSEILLE Cedex 06

Précisions concernant le(s) détail(s) d'introduction des recours :

* D'un référé pré-contractuel prévu aux articles L.551-1 à L.551-12 du Code de Justice Administratif (C.J.A.) et pouvant être exercé avant la signature du contrat

* D'un référé contractuel prévu aux articles L.551-13 à L.551-23 du Code de Justice Administratif (C.J.A.) et pouvant être exercé dans les délais de 31 jours ou de 06 mois en cas d'absence de publicité,

* Recours de pleine juridiction ouvert aux concurrents évincés et pouvant être exercé dans les deux mois suivant la date à laquelle la conclusion du contrat est rendue publique,

* Recours contre une décision administrative prévu aux articles R.421-1 à R.421-7 du C.J.A. et pouvant être exercé dans les deux mois suivant la notification ou publication de la décision par la personne publique

Date d'envoi du présent avis à la publication : Le 18 mai 2018

N° 53



AVIS RECTIFICATIF DU 18/05/18

COLLECTIVITÉ DE CORSE

M. le Président du Conseil Exécutif
Direction de la Commande Publique
Service de gestion des procédures de marchés
11, bis Rue Del'Pellegrino, BP 414, 20183 AJACCIO - CEDEX
Tél : 04 95 29 15 30 - Fax : 04 95 29 12 56

mèl : jean-laurent.forni@corsedusud.fr

web : <http://www.isula.corsica>

Référence : MAB 2018-020

Objet : Travaux spéciaux sur les talus amont et aval, maçonnerie, hydraulique et revêtement (3 lots) du Vergajo à ZICAVO.R.D. 757a

Remise des offres :

au lieu de : 22/05/18 à 12h00 au plus tard.

lire : 11/06/18 à 12h00 au plus tard.

Ajouter : Bonjour,

En raison de plusieurs erreurs techniques, le BPU, le DQE, le RC, le CCTP et la mission géotechnique ont été modifiés.

En conséquence, la DLRO a été décalée au 11 juin 2018 à 12H00.

Cordialement.

La Commande Publique

Pour retrouver cet avis intégral, allez sur

<http://www.corsedusud.fr/marches-publics/tous-marches/>

AVIS D'ATTRIBUTION

COLLECTIVITÉ DE CORSE

M. le Président du Conseil Exécutif
 Direction de la Commande Publique
 Service de gestion des procédures de marchés
 11, bis Rue Del'Pellegrino
 BP 414, 20183 AJACCIO - CEDEX
 Tél : 04 95 29 15 30 - Fax : 04 95 29 12 56
 mèl : jean-laurent.forni@corsedesud.fr
 web : <http://www.isula.corsica>

Le marché ne fait pas l'objet d'une procédure conjointe

Objet : Fourniture, conditionnement et livraison de mobiliers de signalétique patrimoniale (type R R3, P1, P2 et tables d'orientation) pour les sentiers de randonnée inscrits au PDIPR

Référence acheteur : MP-2017-171

Nature du marché : Fournitures

Procédure ouverte

Classification CPV :

Principale : 34928471 - Matériel de signalisation

Complémentaires : 34928400 - Mobilier urbain

39151000 - Mobilier divers

La procédure d'achat du présent avis est couverte par l'accord sur les marchés publics de l'OMC : OUI

Critères d'attribution : Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération

30% Qualité technique

30% Qualité des prototypes produits

40% Prix

Date d'envoi de l'avis de publicité initial au JOUE et au BOAMP : 31/10/17

Instance chargée des procédures de recours :

Tribunal administratif de Bastia

Villa Montépiano, 20407 Bastia - Cedex

Tél : 0495328866 - Fax : 0495323855

greffe.ta-bastia@juradm.fr

Précisions concernant le(s) délai(s) d'introduction des recours :

- Conformément aux articles L.551-13 à L.551-23 et R.551-7 à R.551-10 du CJA, un référé contractuel peut être introduit après la signature du marché, dans un délai de trente et un jours à compter de la publication de l'Avis d'Attribution du Marché.

- En référence à l'arrêt d'assemblée du Conseil d'Etat du 4 avril 2014 « Département du Tarn-et-Garonne », un recours en contestation de validité du marché peut être formulé auprès du Tribunal Administratif de Bastia, dans un délai de deux mois à compter de la publication de l'Avis d'Attribution du Marché, assorti le cas échéant d'un référé suspension en application de l'article L.521-1 du Code de Justice Administrative.

- Par ailleurs, en application de l'article R.421-1 du Code de justice administrative, un recours pour excès de pouvoir peut être intenté auprès du TA de Bastia, dans un délai de deux mois, à partir de la notification ou de la publication de la décision attaquée.

Attribution du marché

Valeur totale du marché (hors TVA) : 80000 euros

Nombre d'offres reçues : 1

Date d'attribution : 22/05/18

Marché n° : 2018-002

Empreinte, BP 6, 31280 Drémil-Lafage

Montant HT : 80.000,00 Euros

Le titulaire est une PME : NON

Sous-traitance : non.

Renseignements complémentaires

Le marché est assorti d'un montant maximum annuel de 80.000 euros HT par an.

Marché reconductible 3 fois pour une période de 12 mois, soit 48 mois au total.

Envoi le 23/05/18 à la publication

Pour retrouver cet avis intégral, allez sur

<http://www.corsedesud.fr/marches-publics/tous-marches/>

DERNIERES MINUTES

N° 62

PASSIONNEMENT TRAITEUR

SARL au capital de 2000 euros

Siège social :

N° 13, Pôle d'Activités de Porticcio

20166 Porticcio

807 396 288 RCS Ajaccio

Aux termes d'une délibération en date du 26/04/2018 la collectivité des associés a pris acte de la démission de Mme Isabelle GRASSI (épouse CHAMPENOIS) de ses fonctions de cogérante à compter de ce jour. Les fonctions de Mme Sandrine ABRIAL (épouse PRENTIGNAC) sont maintenues.

Pour avis,
La Gérance.

N° 63

AVIS DE CONSTITUTION

Au terme d'un acte sous seing privé en date du 18 mai 2018, il a été constitué la Société **CAPTAIN COOK**, Société par actions simplifiée unipersonnelle, au capital de 500 euros, pour une durée de 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de Bastia.

Le **siège social** est situé au Rez-de-chaussée du Bâtiment D, des bâtiments commerciaux du port de plaisance de Toga, 20200 BASTIA. **L'objet social** est l'activité de Restauration Traditionnelle, et la fourniture au comptoir d'aliments et de boissons à consommer sur place ou à emporter, présentés dans des conditionnements jetables.

Le **Président** nommé pour une durée illimitée est Madame **BEROUD Jacqueline**, demeurant au 10 rue Spinola, 20200 BASTIA.

Chaque associé a le droit de participer aux décisions collectives par lui-même ou par son mandataire. Chaque action donne droit à une voix.

N° 64

CORSE PATRIMOINE DEVELOPPEMENT « COPADE »

SARL au capital de 2.975 €

Réduit à 895 €

Siège social : route de Mezzavia

Suartello 2 - 20090 Ajaccio

RCS : Ajaccio 522 873 280

VENTE DE BRANCHE D'ACTIVITE

Suivant acte SSP à AJACCIO du 09/05/2018, enregistré SPF AJACCIO le 08/05/2018, dossier 2018/14501 réf 2018 A 00670. La SARL « CORSE PATRIMOINE DEVELOPPEMENT - COPADE » au capital de 2.975 € réduit à 895 €, dont le siège social est route de Mezzavia, Suartello 2, 20090 AJACCIO, RCS AJACCIO n° B 522 879 280, **a vendu à** la SARL « 2A TRANSAC » au capital de 2.500,00 €, dont le siège social est c/o M. PERRINO, Résidence Parc Impérial « Le Trianon », 1 route des Cèdres, 20000 AJACCIO, RCS AJACCIO n° B 838 206 829.

Une branche complète et autonome d'activité de « transactions sur immeubles et fonds de commerce » dépendant du fonds de commerce de gestion immobilière pour le compte de tiers, transactions sur immeubles et fonds de commerce, création, gestion et exploitation d'un centre d'affaires consistant en la fourniture de conseils de prestations d'assistance administrative aux entreprises, la location, la sous-location d'espaces vides ou meublés, moyennant le **prix** de DEUX CENT VINGT SEPT MILLE EUROS (227.000 €).

La **prise de jouissance** a été fixée au 09/05/2018.

Les oppositions s'il y a lieu, seront reçues dans les 10 jours de la dernière en date des insertions légales au siège de la branche d'activité vendue.

N° 65

APPROVISIONNEMENT BIOMASSE DE CAGNA

SAS au capital de 30.000 €

Siège : Rue du Petraggiu

20100 Sartène

831242193 RCS de Ajaccio

Par décision des associés du 05/03/2018, il a été décidé de : Prendre acte du départ du Directeur général M. MOGENET Jean-Charles démissionnaire. Mention au RCS de AJACCIO.

N° 66

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à Borgo du 25/04/2018, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société Civile Immobilière

Dénomination sociale : **MUGO**

Siège social : 13 Lot San Martino, Route du Village, 20290 BORGIO

Objet social : Acquisition, gestion et location de patrimoines immobiliers

Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés

Capital social : 100 euros, constitué uniquement d'apports en numéraire

Gérance : M. **Thomas, Jean-René, Noël BODILIS**, demeurant 13 Lotissement San Martino 20290 BORGIO

Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de Bastia.

Pour avis, La Gérance.

N° 67

HOL

Société par Actions Simplifiée

Au capital de 5000 euros

Siège social :

Centre Commercial La Rocade

20600 Furiani

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à FURIANI du 09 mai 2018, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société par Actions Simplifiée

Dénomination : **HOL**

Siège : Centre Commercial - La Rocade, 20600 Furiani

Durée : Quatre-vingt-dix-neuf ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés

Capital : 5000 euros

Objet : La société a pour objet toutes activités relatives au commerce de bijouterie, joaillerie, orfèvrerie, horlogerie et cadeaux.

Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective.

Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Transmission des actions : La cession des actions de l'associé unique est libre.

Agrément : Les cessions d'actions, à l'exception des cessions aux associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.

Président : Mademoiselle **Dorothee LECA**, demeurant 43 rue César CAMPINCHI, 20200 BASTIA

La **Société sera immatriculée** au Registre du commerce et des sociétés de Bastia.

Pour avis,
La Présidente.

N° 68

RESIDENCE MARINA BIANCA

Sigle : "R.M.B."

SARL au capital de 1.525 Euros

Siège social : Lieu-dit La Sauvagerie

20137 Porto-Vecchio

341 026 508 RCS Ajaccio

AVIS DE FUSION

Aux termes du procès-verbal des délibérations en date du 17/03/2018, l'AGE des associés de la société RESIDENCE MARINA BIANCA, a approuvé le projet de fusion établi par acte sous signature privée en date du 01/12/2017 avec la société GETCO, SARL au capital de 2.258.112 Euros, dont le siège social est 20230 SAINTE LUCIE DE MÓRIANI, RCS immatriculée au RCS de Bastia sous le numéro 379 379 589 ainsi que les apports effectués et leur évaluation.

La société RESIDENCE MARINA BIANCA, absorbante, étant propriétaire de la totalité des parts composant le capital social de la société GETCO, absorbée, depuis une date antérieure au dépôt du projet de fusion au Greffe du Tribunal de commerce, l'apport n'a pas été rémunéré par une augmentation de capital et la société GETCO s'est trouvée dissoute sans liquidation à l'issue de l'AGE de la société RESIDENCE MARINA BIANCA qui a constaté la réalisation définitive de la fusion au 31/12/2017.

Le boni de fusion s'élève à 377.600 Euros.

Pour avis,

La Gérance.

VENTE DE FONDS DE COMMERCE

Suivant acte d'avocat dressé et signé par Maître Robert DUCOS de la SCP LENTALI PIETRI DUCOS en date à PORTO-VECCHIO [Corse du Sud], du 09 mai 2018. Monsieur Jean Marie Louis GARINET, domicilié le RANDONNEUR 2, 20124 ZONZA, a cédé à la société LE RANDONNEUR 2, SAS, N° 834 748 352 RCS AJACCIO ayant son siège LE RANDONNEUR 2, ZONZA 20124 ZONZA, le fonds de commerce de « RESTAURANT [SAISONNIER] » connu sous l'enseigne **LE RANDONNEUR** sis et exploité à ZONZA 20124 ZONZA, moyennant le prix de 400.000 euros.

L'entrée en jouissance a été fixée à la date du 09 mai 2018. Les oppositions s'il y a lieu, seront reçues en la forme légale, dans les dix jours de la dernière en date des publications légales auprès de la S.C.P LENTALI PIETRI DUCOS Avocat au Barreau d'Ajaccio à PORTO-VECCHIO [Corse du Sud] Immeuble "Le Saint Jean", Avenue de Bastia où domicile a été élu à cet effet.

Pour avis et mention,

SELECT CAR 2b

SARL au capital de 120 euros
Siège : ZI de Furiani, Bât Eurobat
20600 Bastia-RCS 830 246 146

CHANGEMENT GERANT

Par procès-verbal d'assemblée générale extraordinaire en date à Bastia du 22/05/2018. M. Honoré Cédric, demeurant 09 Le Virginia, 13120 Gardanne a été nommé gérant de la société à compter du 22/05/2018 en remplacement de M. Torto Sébastien, démissionnaire.

Pour avis,

RECTIFICATIF

Dans l'annonce légale parue sous le n°85, dans "L'INFORMATEUR CORSE NOUVELLE" n°6717-6718 du 11 au 24 mai 2018, concernant la fin de la location-gérance consentie par Mme PANE-CHERCHI Noelle.

Il fallait lire : 31 décembre 2017
Au lieu de : 31 décembre 2016.

Pour avis.

GETCO

SARL au capital de 2.258.112 Euros
Siège social : Sainte Lucie de Moriani
20230 Sainte Lucie de Moriani
379 379 589 RCS Bastia

AVIS DE DISSOLUTION

La société GETCO a établi en date du 01/12/2017 un projet de fusion établi par acte sous signature privée avec la société RESIDENCE MARINA BIANCA, société absorbante, SARL au capital de 1.525 Euros, dont le siège social est Lieu-dit La Sauvagerie, 20137 PORTO VECCHIO, immatriculée au RCS de Bastia sous le numéro 379 379 589.

La société RESIDENCE MARINA BIANCA, absorbante, étant propriétaire de la totalité des parts composant le capital social de la société GETCO depuis une date antérieure au dépôt du projet de fusion au Greffe du Tribunal de commerce, la société GETCO s'est trouvée dissoute sans liquidation et la fusion a été définitivement réalisée en date du 31/12/2017.

Pour avis,
La Gérance.

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 18/05/2018 à Bastia, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société par Actions Simplifiée

Dénomination sociale :

SAS FRITES FRAICHES CONCEPT

Siège social : Parc des Activités Industrielles et Artisanales de Borgo Puretone, 17 Allée Bleue, 20290 Borgo

Objet social : Transformation de matières premières agricole, conditionnement, transformation, stockage, distribution destiné à l'alimentation humaine

Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés

Capital social : 1000 euros,

Président : M. Donat Simon, demeurant 23, rue Napoléon, 20200 Bastia

Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de Bastia.

Pour avis,
Le Président.

CORSICANAT

Société à Responsabilité Limitée

Au capital de 3000 euros

Siège social : Résidence Altea

Lieu-dit Puretti, Rue Maréchal Juin

20600 Bastia

RCS Bastia 838 123 560

Aux termes d'une décision en date du 05/04/2018, la gérance de la société à responsabilité limitée CORSICANAT a décidé de transférer le siège social de : Résidence Altea, Lieu dit Puretti, Rue Maréchal Juin, 20600 BASTIA à : **Les Quatre Portes, Quartier Poretta, 20137 PORTO VECCHIO [Commune de Porto Vecchio]**, à compter de ce jour, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

La Société, immatriculée au R.C.S. de Bastia sous le numéro 838 123 560 fera l'objet d'une nouvelle immatriculation auprès du R.C.S. d'Ajaccio.

Gérance : Mme Nathalie, Valérie ROBIN, demeurant Résidence Sampieru Corsu, Bâtiment B, Lieu dit Puretti 20600 BASTIA.

Pour avis, La Gérance.

AVIS

Suivant acte SSP en date du 21/03/2018, les associés de la **SAS CRAZY DENTY** au capital de 1.000 € dont le siège social est à LUMIO Le Mille Sabords - Marine de Sant Ambroggio immatriculée au RCS de BASTIA sous le n° 530.469.535 ont constaté la démission de Monsieur Jean-Charles POGGI de ses fonctions de Président et nommé Monsieur Dominique RETALI comme nouveau Président. En vertu d'un acte SSP rectificatif en date du 22/03/2018, Monsieur Dominique RETALI prendra ses fonctions de Président à compter du 20 mai 2018.

AVIS

Par décision du 27 mars 2018, l'associé unique de la société «**CORSICA FACADES**», SARL au capital de 8000 euros [480 808 633 BASTIA], a décidé de transférer le siège social de SANTA LUCIA DI MORIANI [20230] Chez Mr Christian Leoni - Ld Ponticchio à **BASTIA [20200] Bd Benoîte Danesi, Rés Les Pins Parasols, bât L'Epicea**.

AVIS BODACC DE CESSION DE FONDS DE COMMERCE

Suivant acte sous signatures privées en date à AJACCIO du 22 mai 2018, enregistré à Ajaccio, le 23/05/2018, dossier 2018 15699, référence 2018 A 00718.

La société "MANHATTAN", SARL au capital de 3.900 Euros, dont le siège social est 23, Boulevard Dominique PAOLI, 20090 AJACCIO, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés d'Ajaccio sous le numéro 792 651 515, représentée par son gérant M. Patrice LUZI-BERNARDI,

A cédé à :

La société "MASCLET RESTAURATION", SARL au capital de 1.000 Euros, dont le siège social est 23, Boulevard Dominique Paoli, 20090 AJACCIO, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés d'Ajaccio sous le numéro 839 010 881, représentée par son gérant M. Anthony MASCLET,

Un fonds de commerce de petite restauration, sis à AJACCIO [20090], 23, Boulevard Dominique Paoli, connu sous l'enseigne « **MANHATTAN** » lui appartenant, et pour lequel le cédant est immatriculé au RCS d'AJACCIO, sous le numéro 792 651 515, identifié sous le numéro SIRET 792 651 515 00019.

Moyennant un prix de deux cent quatre-vingt-dix mille [290.000,00] euros.

L'entrée en jouissance a été fixée au 22 mai 2018.

Les oppositions éventuelles seront adressées, au cabinet de Maître Doumé FERRARI, avocat à AJACCIO [20000], 6, Avenue Pascal Paoli.

Le délai d'opposition de dix jours débute à compter de la parution dans le BODACC.

Pour insertion,

SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE STAGNONE

Société Civile Immobilière

En liquidation

Au capital de 5776.84 euros

Siège social : Chemin du Cappucino

20260 Calvi [Corse]

380 925 719 RCS Bastia

AVIS DE PUBLICITE LEGALE

- L'assemblée générale des associés du 30 avril 2018 a approuvé les comptes de liquidation, donné quitus à la liquidatrice et l'a déchargée de son mandat, prononcé la clôture de la liquidation de la société.

- Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du tribunal de commerce de Bastia.

Pour avis, La liquidatrice.

CORSICA RANDO

SAS au capital de 3000,00 Euros

Port Charles Ornano, 20000 Ajaccio

810673298 R.C.S. Ajaccio

Par décision de L'AGE en date du 25/04/2018, il a été décidé la dissolution anticipée de la société et sa mise en liquidation amiable à compter du 25/04/2018, nommé en qualité de liquidateur Monsieur JEAN DOMINIQUE PIREDDA, LES SALINES, 2 RUE PAUL GIACOBBI, BAT N4, 20090 AJACCIO et fixé le siège de liquidation et l'adresse de correspondance chez le liquidateur Monsieur JEAN DOMINIQUE PIREDDA. Mention en sera faite au RCS de Ajaccio.

La Gérance.

R&R

Société Civile Immobilière

En liquidation

Au capital de 100 euros

Siège social : Résidence Tinerella

Grosseto Prugna

20166 Porticcio [Corse]

752 989 392 RCS Ajaccio

D'un procès-verbal d'assemblée générale extraordinaire du 30 avril 2018, il résulte que :

- La dissolution anticipée de la société a été prononcée à compter du 30 avril 2018 suivi de sa mise en liquidation.

- A été nommé comme liquidateur :

- Monsieur Alex, Pierre ROSSI demeurant à PORTICCI [Corse] Résidence Tinerella - Grosseto Prugna

a qui ont été conférés les pouvoirs les plus étendus pour terminer les opérations sociales en cours, réaliser l'actif et apurer le passif.

- Le siège de la liquidation est fixé au siège social à PORTICCI [Corse] Résidence Tinerella, Grosseto Prugna.

- C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.

- Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce de AJACCIO.

Dépôt légal au greffe du tribunal de commerce de AJACCIO.

Pour avis, Le liquidateur.



SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE STAGNONE

Société Civile Immobilière

En liquidation

Au capital de 5776.84 euros

Siège social : Chemin du Cappucino

20260 Calvi [Corse]

380 925 719 RCS Bastia

AVIS DE PUBLICITE LEGALE

D'un procès-verbal d'assemblée générale extraordinaire du 30 avril 2018, il résulte que :

- La dissolution anticipée de la société a été prononcée à compter du 30 avril 2018 suivi de sa mise en liquidation.

- A été nommée comme liquidatrice : Michelle TAPIAS, demeurant à CALVI [Corse] chemin de capuccino, a qui ont été conférés les pouvoirs les plus étendus pour terminer les opérations sociales en cours, réaliser l'actif et apurer le passif.

Le siège de la liquidation est fixé au siège social à CALVI [Corse] chemin du cappucino.

- C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.

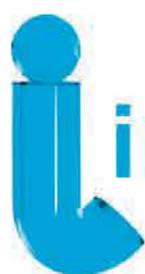
- Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce de BASTIA.

Dépôt légal au greffe du tribunal de commerce de BASTIA.

Pour avis, la liquidatrice.



VOTRE ACCÈS AU REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIÉTÉS !



infogreffe.fr

Les Greffes des Tribunaux de Commerce



JEAN-ANTOINE ORTICONI

GARDIEN DU TRÉSOR MUSICAL DE CORSE



L'histoire de Corse est liée à sa musique: des paghjelle aux chjami à rispondi, en passant par les chants sacrés, les Corses ont construit leur identité à travers elle. Un art qui, au fil du temps, s'est structuré, professionnalisé, exporté, en témoignant des sentiments et des luttes d'un peuple. Au fil des années des milliers de disques, cassettes ont été édités. Un trésor que Jean-Antoine Orticoni, chanteur du groupe Meridianu a entrepris de réunir.

C'est à Palmentu, hameau de Santa Riparata, dans l'appartement qui abrite le siège social de son groupe, que Jean-Antoine «expose» ses trouvailles. Sur un premier pan de mur, ce sont les vinyles et les CD: environ 5500 pièces. Un chiffre qui double facilement avec les milliers de cassettes empilées en vis-à-vis. Et ce n'est qu'une partie de la collection. «Je n'ai pas assez de place pour tout exposer, j'ai rempli des boîtes entières de cassettes» explique Jean-Antoine. Une collection débutée sur un coup de hasard. En 2003, Jean-Antoine Orticoni gagne lors d'un concours tous les disques de la maison d'édition Ricordu. «C'est ce qui a lancé ma collection, Ricordu étant le plus grand producteur de musique de l'île, c'est pas mal pour un début.» Un appétit immodéré pour la musique le fera poursuivre sa quête de l'objet rare. «Partant de là, je me suis concentré sur les autres disques: ceux tirés à moins d'exemplaires, les plus anciens.» Parmi les pièces les plus rares, on trouve notamment un enregistrement du père de Jean-François et Alain Bernardini chantant avec les deux futurs Muvrini: «Ce disque, je l'ai trouvé en flânant dans une brocante à Cannes. Cela fait partie des disques les plus difficiles à obtenir. Un autre disque très rare est celui de Corses prisonniers des Allemands, lors de la Première Guerre mondiale, et enregistrés par leurs geôliers.»

C'est un voyage à travers le temps que l'on vit en même temps que l'on regarde les pochettes défiler, de la chanson corse de cabaret portée par Antoine Ciosi, aux chants militants post riacquistu des Canta, Arcusgi et Chjami Aghjalesi en passant par la professionnalisation et l'entrée dans la world music avec I Muvrini et A Filetta... De ces murs des dizaines d'années d'histoire de Corse vous contemplant...

La collection ne se limite pas aux albums et cassettes, une fois

ce fonds suffisamment étoffé, Jean-Antoine Orticoni s'est en effet lancé dans la collecte de tout ce qui a trait à la musique et aux groupes corses. Ainsi, dans cet appartement à côté des opus musicaux, on trouve le disque d'or d'I Muvrini, une Victoire de la musique remportée par le même groupe et la guitare de Tino Rossi. «C'est au fil des trouvailles, des rencontres que j'ai étoffé cette collection. Au début, c'était des affiches de concert, des briquets à l'effigie de groupes, puis sont venus des objets plus rares comme les disques d'or et les guitares. Il y a aussi des disques édités pour l'étranger comme celui d'A Filetta en japonais.»

Aujourd'hui, Jean-Antoine Orticoni a réuni toutes les collections labélisées de maisons de disques. Mais sa passion ne s'arrête pas là. «Réunir tout ce fonds m'a pris du temps, aujourd'hui il m'arrive encore de tomber sur le disque d'un chanteur amateur, édité à très peu d'exemplaire, mais à ce niveau ça devient du hasard. Maintenant, ce que j'essaie de faire c'est valoriser cette collection. Ce que j'aimerais, surtout, c'est que ces musiques qui se sont retrouvées entre mes mains aujourd'hui soient transmises, que tout le monde puisse les écouter.» Ces enregistrements étant sur des supports fragiles, le collectionneur, avec une grande minutie, classe et numérise chaque album. Une valorisation et une transmission qui passeront peut-être un jour par l'exposition. «Je l'espère vraiment, cela fait longtemps que j'ai cette idée d'exposer. Ici, c'est trop petit et c'est même un peu dommage de conserver ces pièces dans des boîtes ou sur des étagères. Si l'idée d'un musée est intéressante, elle est aussi très coûteuse et demanderait de s'y investir à plein temps. Mais pourquoi pas dans un premier temps faire des expositions itinérantes, histoire de partager ma passion?» ■

Pierre PASQUALINI

UNE VIE SANS CONTREFAÇON



Max Maniglier a déjà vécu plusieurs vies en une seule, ne reculant jamais devant la décision de changer, que ce soit de profession ou d'atmosphère. En 2017, il a fondé à Ajaccio, au côté de Patrick Lambert, la galerie d'art associative Corsic'Art Design.

Tout débute avec une petite porte, toujours ouverte, au 86 de la rue Fesch à Ajaccio. On pourrait penser qu'il s'agit de celle d'une boutique de souvenirs ou de vêtements comme il y en a tant. Mais une fois à l'intérieur, vous comprenez que vous venez d'entrer dans une galerie d'art. Le bonjour franc et sincère de Max Maniglier, l'un des deux maîtres des lieux, peut presque surprendre tant il est devenu optionnel par les temps qui courent, y compris dans certains commerces. Toujours souriant, disponible, le co-fondateur de Corsic'Art Design improvise volontiers une visite guidée des lieux et des œuvres exposées.

Voilà un an et demi qu'il s'est installé dans la région ajaccienne. Un choix familial tardif, mais nécessaire pour partager sa passion de l'art en général et des artistes en particulier. Né dans la réserve de la librairie de ses parents, à Paris, il a vécu au milieu des livres : bibliothèques rose et verte et albums illustrés durant son enfance puis ouvrages d'art à l'adolescence. Pour répondre à une certaine norme, voire une certaine pression familiale, il obtient un BTS Hôtellerie, très vite enfoui dans un carton puisqu'il ne cherchera pas à lui donner une suite professionnelle, mais sa famille était prévenue. Durant 30 ans, il tient le commerce familial. Puis décide de tout vendre. C'est que, explique-t-il sans amertume, à son époque «*le libraire n'était pas un vendeur de soupe. Nous avions un vrai rôle de conseil, nous recevions les livres au moins trois mois avant leur sortie. Je prenais contact avec l'éditeur directement, nous échangeons sur les œuvres et nous organisons des conférences, des séances de rencontres et de dédicaces avec les auteurs que nous souhaitions, nous, mettre en avant. Maintenant, les libraires sont simplement en contact avec les commerciaux qui demandent combien d'exemplaires du livre de leurs auteurs vous souhaitez recevoir, après vous avoir vanté leurs futures prestations télévisées, radiophoniques et insisté sur les nombreux articles presse déjà programmés.*»

Retourner vers l'art, est désormais son objectif. Autodidacte, il a la chance d'être entouré par des amis, amateurs et professionnels, qui l'accompagnent dans les galeries, les musées et autres vernissages pour le former et nourrir sa passion. «*Je suis tellement devenu addict que j'ai décidé d'acheter un magazine d'art. C'était un bimestriel qui mettait en avant les expositions temporaires dans toute l'Europe.*» L'aventure va durer quatre ans. Puis, après sept ans consacrés à la

vente d'accessoires de luxe – des stylos créés en série limitée par des artistes – il décide de changer de vie. Complètement. «*Je me suis un jour regardé dans la glace, j'avais la cinquantaine et je ne me suis pas reconnu, je ne voulais plus de ce paraître.*» Il évite de peu les attentats du Bataclan. C'est le déclic pour qu'il accepte enfin de vivre sans se soucier du regard des autres. Il n'a plus peur et transforme en réalité un vieux rêve d'enfance : «*je voulais avoir un château*», rien que ça ! Il le trouvera en Normandie et en couple, il le transformera en table et chambres d'hôtes. Les œuvres contemporaines épouseront la pierre et le mobilier XIX^e. «*C'est beau la Normandie, c'est très vert... mais surtout parce qu'il pleut ! J'avais réalisé mon rêve. À ma moitié de réaliser le sien : vivre en Corse. J'ai de suite aimé et nous nous sommes rapidement installés. Nous avons rencontré des artistes insulaires. Ils avaient tous le même discours : on ne peut pas exposer parce que nous ne sommes pas connus. Re-traités tous les deux, cela nous a forcément interpellés. Nous avons cherché un local et puis nous avons créé cette galerie associative avec comme seule contrainte l'autofinancement et pour seul objectif celui de mettre en lumière les artistes corses.*» Le pari est d'ores et déjà réussi. Les curieux, amateurs ou touristes osent franchir le pas de cette porte. La galerie n'est jamais vide, ça rentre, ça sort constamment, comme dans une ruche. Les artistes se sentent enfin chez eux et riches de leurs dernières créations viennent demander conseil, se rassurer, obtenir un avis professionnel critique ou simplement discuter quelques minutes.

Et à présent ? Max a de nombreux projets pour cette galerie qui lui tient à cœur. «*Nous avons fait la moitié du chemin. Nous aimerions maintenant que les autorités politiques et culturelles nous rejoignent, nous aident. Et pas que financièrement. Nous réfléchissons à un collectif d'artistes, de toutes les disciplines, qui étudierait en amont des projets artistiques avant de les soumettre aux élus et décideurs pour envisager des partenariats et surtout permettre un vrai suivi culturel insulaire. Il y a de quoi faire. On aimerait enfin être entendus.*»

Quant à savoir s'il envisagerait un jour de changer à nouveau de vie, Max sourit à nouveau : «*Je ne suis plus tout jeune mais j'en ai marre des gens qui ne sont pas positifs, il faut aller au bout de ses rêves. Eh les jeunes ayez des projets, foncez !*» ■ Dominique PIETRI

JUSQU'AU 31 MAI : STÉPHANIE PAOLI ET MARIE-PAULE ASCENSIO

Certains comparent ouvertement Stéphanie Paoli à Pierre Farel. «*Ça me flatte, peut-être est-ce dû aux mouvements des personnages, au fait que je mets en scène des instants de la vie quotidienne de couples ou de jeunes gens ? Mais je ne l'ai jamais rencontré*». Au delà des similitudes, il y a un style pourtant bien différent, et une démarche qui consiste à détourner le tissu qui accompagne nos vies, le jean. «*Cette matière m'a toujours attirée, parce qu'elle parle à tout le monde. C'est un lien entre les générations. Pour moi, être artiste, c'est regarder le monde à travers les éléments qui le composent, même à travers la déchirure d'un jeans. L'univers de Stéphanie Paoli exprime les attentes d'une jeunesse ; le besoin d'insouciance, de rêves, pour échapper quelque peu à la réalité dans laquelle ils vivent, en jeans.*»

Marie-Paule Ascensio, par son propre cheminement, montre comment elle s'est détachée du matérialisme oppressant de la société. La peinture qui se veut figurative se transforme progressivement en abstrait. Son lâcher-prise apparaît comme une évidence. Elle s'en excuse. «*J'ai grandi en âge ! Je suis peut-être entrée dans la sagesse ! Je suis passée du réel, où j'étais accrochée aux gens et aux choses, à l'essence même des émotions. Un détachement nécessaire.*» Sagesse ou pas, celle qui a rencontré et partagé des émotions artistiques avec Jean Marais interprète avec ses couleurs flamboyantes ou sombres ces exaltations de l'âme qui troublent, et qu'elle cherche à canaliser pour mieux être liée dans le partage avec celles et ceux qui viennent à sa rencontre. ■ DP

EN JUIN, CHRISTIAN MASSIANI

Au commencement étaient René et Jacques, pâles individus pas très futés, régulièrement voués à l'échec. Leur créateur, Christian Massiani, s'est plu à les propulser dans des situations absurdes et des contextes qui les dépassent de très loin. Ne pouvant pas plus être qualifiés de héros que d'anti-héros, ces deux pathétiques personnages de BD ont traîné leurs bottes au Far West, bouffé de la poussière d'étoiles dans l'espace, côtoyé régulièrement Jean-Paul Belmondo au hasard des boucles spatio-temporelles, avant d'atterrir au beau milieu des guerres napoléoniennes pour y vivre des Aventures primo-impériales que Christian Massiani a par la suite transposées sur la toile. Sous l'angle du dérisoire, une manière de revisiter l'épopée napoléonienne. Car si côté intrigues «*toute ressemblance, etc.*», les faits historiques évoqués sont en revanche bien réels. ■ EM



Photos Dominique Pietri

Photo DR

RESTRUCTURATION DU VERGER CASTANÉICOLE

S'APPROPRIER LES TECHNIQUES DE GREFFAGE



Photo Jacques Paoli

Afin d'amorcer un renouveau du verger castanéicole, dont on connaît les pertes importantes suite au désastreux passage du cynips, les professionnels envisagent depuis 2014 la plantation de jeunes pieds de châtaigniers. Ainsi, 400 plants de châtaigniers doivent être produits chaque année par la pépinière de Castelucchi. Pour atteindre cet objectif, le Groupement régional des producteurs et transformateurs de châtaignes et marrons de Corse (GRPTCMC), avec le soutien de la Chambre d'agriculture de la Haute-Corse, a décidé de créer une deuxième pépinière située en montagne, à Cambia, dans la zone géographique de l'AOP «farine de châtaigne corse – farina castagnina corsa». Dans cette optique, a été organisée, comme cela a déjà été fait il y a deux ans, une journée de démonstration de greffe de châtaignier en pépinière naturelle. Une manière de s'inscrire dans la durée, simultanément pour la lutte contre le cynips et le renouveau de la châtaigneraie. «Après la première phase qui consistait à répandre le torymus salvateur, et dont on commence à voir les signes positifs, il a fallu replanter en même temps que protéger, et sauver l'arbre. Aujourd'hui, on est dans une réflexion d'avenir qui consiste à régénérer, d'où l'intérêt de ce genre de formation à destination des exploitants» explique Carine Franchi, technicienne au GRPTCMC.

Jean Coulié, pépiniériste à Chasteau, en Corrèze, et spécialiste des châtaigniers et noyers, était invité à diriger cette formation qui s'est déroulée dernièrement sur l'exploitation d'Hector Giudicelli, entre Carpinetu et Valle d'Orezza. Elle réunissait à la fois des agriculteurs de Haute-Corse et de Corse-du-Sud mais aussi des passionnés de châtaigniers. «Cette formation consiste en trois étapes, avec la mise en place de la pépinière et la plantation de châtaignes pour l'obtention de porte-greffes, la création de parc à têtards [baguettes de châtaignier issues de variétés inscrites dans l'AOP] avec une étude de caractérisation génétique des principales variétés de châtaignes réalisée par l'INRA de San Giulianu, et enfin le greffage des porte-greffes. Cette étape nécessitant un savoir-faire très technique et spécifique au châtaignier, il était nécessaire de former les producteurs pour qu'ils puissent effectuer le greffage sur leur verger. L'objectif général de cette action est de rendre capables les castanéiculteurs d'effectuer un greffage selon le type d'arbres, sur des jeunes porte-greffes ou sur des repousses de vieux châtaigniers rabattus. Nous sommes dans une phase de protection et de conservation d'un grand nombre de variétés de châtaignes. Il en existe une cinquantaine en Corse dont vingt principales», détaille Patricia Soullard, technicienne de la Chambre d'agriculture. ■

Jacques PAOLI

QUARTIERS NUMÉRIQUES
À AJACCIO

C'EST REPARTI !

Pour cette édition 2018, Quartiers Numériques Ajaccio s'établit pour la seconde fois à la nouvelle Maison de Quartier des Cannes dont les espaces et la situation se prêtent à l'accueil des différents événements organisés dans ce cadre. La manifestation n'en reste pas moins un événement à destination des publics de tous les quartiers de la ville en s'adressant tour à tour aux jeunes et encadrants des trois centres sociaux St-Jean, Les Cannes et les Salines, ainsi qu'aux élèves et enseignants des collèges Fesch et des Padules et à l'école du Loretto.

«À travers Quartiers Numériques, l'association Emaho met aussi un point d'honneur à travailler main dans la main avec les acteurs locaux en multipliant les partenariats, avec toujours pour objectif, une dynamique d'ancrage territorial et de construction sur le long terme, souligne Jean Leccia, directeur d'Emaho. Ainsi, cette année encore, 3 nouvelles structures viendront grossir la liste des partenaires : Canopé 2A Ajaccio et leur atelier codage, Winterfall et leur jeu vidéo en langue corse, Corse Constellation et leurs télescopes solaires. Deux structures continentales, Freya Games et Savoir Devenir, viendront aussi compléter les savoir-faire dans les domaines du jeu vidéo éducatif et de la prévention sur internet. Dans cette perspective, trois axes sont privilégiés : la transmission des savoirs, la prévention et la valorisation des initiatives locales». Le 30 mai à 14h, Pascale Garreau, co-fondatrice de Freya-Game et Savoir-Devenir, ex-responsable du programme d'éducation critique au numérique "internet sans crainte" pour la Commission européenne animera une conférence /débat sur les risques liés à l'usage d'Internet*. Le 2 juin, de 14 h à 18h, avec la Emaho Factory, la maison des Cannes prendra des allures de grande kermesse numérique, avec une quinzaine de stands ouverts au grand public pour créer, fabriquer et s'amuser en famille. Ainsi, les curieux pourront s'essayer à la musique assistée par ordinateur (MAO), au graphisme (création de logo personnalisés), au light painting (création de tableau lumineux), au codage avec Canopé Ajaccio, au game design & jeux vidéo avec Freya Games et au stop-motion (création de petits films d'animation image par image), ou encore à la fabrication numérique avec le FabLab d' Ajaccio, ou la robotique avec le Crij de Corse (course de petits robots programmés). Un apéro-concert de clôture en partenariat avec le RéZo Corse, clôturera cette édition. ■ Isabelle BARTOLI

*Entrée libre sur inscription en écrivant à marie@emaho.fr.

Dans un ouvrage à paraître, une trentaine de personnalités corses du monde culturel, social ou économique, parlent de leurs racines, leur parcours et leur attachement à la Corse. Voici, en avant première, extraits de ces entretiens, quelques illustrations et leurs contextes.



TONI CASALONGA

Toni Casalonga est un artiste aux talents multiples, à la fois peintre, dessinateur, sculpteur, musicien, scénographe. I

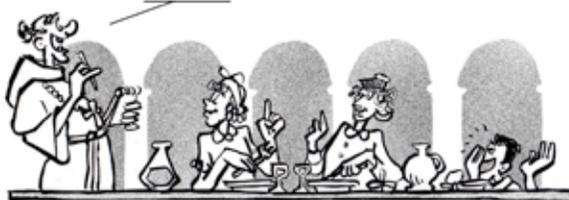
Il a su faire de Pigna en Balagne un village d'art et de culture.

Il raconte...

...les vacances qu'il passait au couvent de Corbara où les pères dominicains organisaient des «retraites pour mères de famille» et leurs enfants.

...les débuts de la «Corsicada» avec le travail des artisans pour la ré acquisition et la fabrication des instruments de musique traditionnels.

ET COMME DESSERT, MESDAMES, LE COUVENT VOUS PROPOSE SES PETS DE NONNE !



UN AMI CONTINENTAL M'A FAIT DÉCOUVRIR CET INSTRUMENT TRADITIONNEL. SERAIS-TU CAPABLE D'EN REFAIRE PLUSIEURS EN CHÂTAIGNER, ROSEAUX OU AUTRES JONCS ?



* M'enfin !

La sélection de la rédaction

Monsieur le député

Drame en 3 trois actes paru en 1965, *L'Onorevole* (qui sera publié en français sous le titre *Les mafieux*, précédé de *Monsieur le député*) est un des rares textes que Leonardo Sciascia ait écrit pour le théâtre. Il met en scène une métamorphose. Celle du professeur Frangipane, enseignant en littérature, parfait candidat au titre d'honnête homme, qui en vient à céder aux amicales pressions d'un groupe politique désireux de le voir se présenter pour les élections à la députation. Qu'il remporte. Réélu à deux reprises, l'intègre professeur va cela dit devenir l'homme de tous les compromis. Sacrifiant successivement sa vocation, son goût pour les livres, sa vie de famille et son intégrité, sa dignité, Frangipane deviendra l'homme de tous les compromis, toutes les collusions. Sa course effrénée au pouvoir le mènera jusqu'à un fauteuil de ministre, mais aussi à consentir de sacrifier son épouse, Assunta, coupable à ses yeux et à ceux de ses « amis politiques » d'avoir trop cherché à titiller le peu de conscience qu'il lui restait. « Une comédie qui n'est pas une comédie » disait Sciascia, et qui dissèque un processus dangereux: la manière dont la gangrène du pouvoir peut gagner et corrompre les âmes et les sociétés. Comme elle en a coutume depuis plusieurs années, la compagnie Théâtre de Neneka propose une lecture publique de ce texte par les comédiens Flore Babled, Jean Louis Coulloc'h, Alban Guyon, François Orsoni et Pascal Tagnati, dans une mise en scène de François Orsoni.

Les 29 et 30 mai, 19h. Bibliothèque patrimoniale, Ajaccio. ☎ 04 95 50 40 80 & espace-diamant.ajaccio.fr



Les animaux en voie d'apparition

D'ordinaire, un musée consacré à la préhistoire présente, entre autres témoignages de cette lointaine époque, des espèces animales disparues. Le musée de l'Alta Rocca a pourtant décidé de déroger à la tradition et de contribuer, avec une touche d'humour, à la réflexion sur notre monde « en perpétuelle mutation, qui enregistre apparitions, transformations et disparitions ». Il a donc invité l'artiste Dominique Benracassa, acteur de la vie culturelle aixoise et marseillaise à présenter ses créations et ainsi ouvrir « les portes d'un monde nouveau dans lequel le réel et la fiction se bousculent au point de ne plus trop savoir... et de n'avoir plus que la certitude du doute ». Que donnerait au juste le croisement entre un flamant rose et un cochon ? Ou entre un jaguar et une tortue ? Qui nous dit qu'un jour, dans un futur bien lointain, des hommes ne se mobiliseront pas pour la sauvegarde de l'oiseval, du coqueret, ou du chamolion ? À supposer, bien sûr, que l'espèce humaine n'ait pas disparu. Ou qu'elle n'ait pas muté, ou fusionné avec une autre espèce. Pour l'heure, une certitude: « dans un quotidien où tout devient de plus en plus réalisable, certaines choses sont immuables, n'ont pas de frontières et sont essentielles à notre évolution: la créativité, l'humour et le partage. Alors tout devient possible... cette exposition en est probablement la preuve ».

Jusqu'au 30 septembre. Musée de l'Alta Rocca, Levie. ☎ 04 95 78 46 34



Journées théâtrales

Comme chaque année, la compagnie I Chjachjaroni présente les spectacles préparés par les divers ateliers théâtraux qu'elle anime.

L'atelier des enfants interprète une adaptation du conte d'Oscar Wilde, *Le fantôme de Canterville*, confrontation entre un revenant très british, accoutumé à semer l'effroi, et une famille d'Américains que les apparitions et autres phénomènes surnaturels laissent totalement impavides. Les adolescents ont travaillé sur le thème Le silence est reporté jusqu'à nouvel ordre: les interrogations, revendications et rêves d'une jeunesse qui entend chambouler l'ordre des choses et donner voix à ceux qui ne l'ont que très rarement: personnes âgées, immigrés ou adolescents des cités ou des campagnes isolées. Les adultes ont choisi de narrer des *Posthumes histoires*, avec un collage de textes: bienvenue au cimetière de Moret-sur-Raguse d'où s'échappe un concert de voix, rogues ou gaies, retraçant la chronique de la vie d'un village imaginaire.

Les 1, 2 et 3 juin, à partir de 18h30. Usine à liège, Porto-Vecchio.





Televisiò lucale corsa

Télévision locale corse



30

Balagne, Cortenais

orange™

30

National

SFR

390

National

numericable™

95

Bastia



30

National

Lundi 28 Mai

9h00 Settimanale - 9h45 Jeunesse - 11h20 Les jeux-vidéos - 11h55 Délires Sur le Net - 12h20 La Terre Vue du Sport - 12h25 Les Toqués du Sud - 12h30 Settimanale - 13h15 Kick Imperator - 14h30 Una Parolla Tanti Discorsi - 16h05 Zikspotting - 17h25 Noob - 18h45 Eventi Verticali - 19h15 Calvi XTri - 19h30 Nutiziale - 19h40 Tocc'à Voi - 20h10 Les jeux-vidéos - 20h50 Henri Alleg, l'Homme de la question - 21h45 Zikspotting - 22h00 Noob - 22h30 Nutiziale - 22h40 Zikspotting - 22h55 Autoroute Express - 23h05 Tocc'à Voi - 0h00 Nutiziale

Jeudi 31 Mai

9h00 Nutiziale - 9h10 Jeunesse - 10h55 Tocc'à Voi - 11h25 Ci Ne Ma - 11h40 Délires Sur le Net - 12h05 Clips Musicaux - 12h25 Les Toqués du Sud - 12h30 Nutiziale - 12h40 Le maître des marionnettes et ses enfants - 13h35 A votre Service - 14h30 Pivot - 16h40 Ci Ne Ma - 16h55 Associ - 17h25 En ces temps incertains - 18h25 Adam Keshesher - 19h15 Zikspotting - 19h30 Nutiziale - 19h40 Physiologie de l'effort - 20h50 Ben Bop - 21h40 Eventi Verticali - 22h10 Noob - 22h30 Nutiziale - 22h40 Tocc'à Voi - 23h10 Adam Keshesher - 0h00 Nutiziale

Mardi 29 Mai

9h00 Nutiziale - 9h10 Jeunesse - 10h40 Associ - 11h10 Zikspotting - 11h25 Eventi Verticali - 12h20 La Terre Vue du Sport - 12h25 Les Toqués du Sud - 12h30 Nutiziale - 12h40 Tocc'à Voi - 13h20 Adam Keshesher - 14h30 Ben Bop - 16h40 Zikspotting - 17h05 Adam Keshesher - 17h55 Una Parolla Tanti Discorsi - 18h45 Tocc'à Voi - 19h15 Ci Ne Ma - 19h30 Nutiziale - 19h40 En ces temps incertains - 20h40 Kick Imperator - 21h05 Adam Keshesher - 22h00 Noob - 22h30 Nutiziale - 22h40 Una Parolla Tanti Discorsi - 23h30 Autoroute Express - 0h00 Nutiziale

Vendredi 1er Juin

9h00 Nutiziale - 9h10 Jeunesse - 11h05 En ces temps incertains - 12h00 Délires Sur le Net - 12h25 Les Toqués du Sud - 12h30 Nutiziale - 12h40 Calvi XTri - 13h00 Eventi Verticali - 13h30 Zikspotting - 15h05 Les jeux-vidéos - 17h35 Zikspotting - 17h50 Pivot - 18h40 Le maître des marionnettes et ses enfants - 19h30 Nutiziale - 19h40 Associ - 20h10 Ci Ne Ma - 20h25 Maion et Wenn - 21h30 Congo, les méandres de la démocratie - 22h25 Noob - 22h30 Nutiziale - 22h40 Henri Alleg, l'Homme de la question - 23h35 A votre Service - 0h00 Nutiziale

Mercredi 30 Mai

9h00 Nutiziale - 9h10 Jeunesse - 11h10 Congo, les méandres de la démocratie - 12h00 Délires Sur le Net - 12h25 Les Toqués du Sud - 12h30 Nutiziale - 12h40 En ces temps incertains - 13h40 Ci Ne Ma - 13h55 Zikspotting - 14h30 Maion et Wenn - 16h50 Noob - 17h30 Zikspotting - 18h40 Congo, les méandres de la démocratie - 19h30 Nutiziale - 19h40 Le maître des marionnettes et ses enfants - 20h35 Pivot - 21h25 En ces temps incertains - 22h20 A votre Service - 22h30 Nutiziale - 22h40 Una Parolla Tanti Discorsi - 23h30 Noob - 0h00 Nutiziale



Diffusion 24h/24 - 7j/7



Vente d'espaces publicitaires



Prestations de services



Programme.telepaese@gmail.com



06.74.08.45.96



www.telepaese.corsica





**agir
PLUS**

**SOLUTION EAU CHAUDE
BÉNÉFICIEZ DE NOS AIDES**

**CHAUFFE-EAU
SOLAIRE**

JUSQU'À **1450€***

**CHAUFFE-EAU
THERMODYNAMIQUE**

JUSQU'À **800€***

***Retrouvez toutes les Solutions d'Agir plus sur corse-energia.fr**

L'énergie est notre avenir, économisons-la ! L'energia hè un nostru avvene, tenimula à contu.